



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil communautaire 3 février 2026

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Dans les intercommunalités comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le Président présente au Conseil Communautaire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Communautaire qui permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. (*articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT*)

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015, notamment son article 107, est venue renforcer l'obligation d'information des élus, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) devant s'effectuer sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Le Décret N°2016-841 du 24 juin 2016 en a précisé les éléments constitutifs. (*articles D.2312-3 et D.52-11-18-1 du CGCT*)

- **Les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et de relations financières entre les communes et la communauté de communes ;
- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations en matière de programmation des investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;**
- **La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail (pour les communes de plus de 10 000 habitants et les intercommunalités de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de plus de 3 500 habitants).

La Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 a imposé de nouvelles règles avec effet immédiat. A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités présente ses objectifs pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes concernant :

- **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement;
- **L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.**

1- Contexte général

1-1 : Situation économique

1-2 : Contexte institutionnel

1-3 : Mesures du projet de Loi de finances 2026 pouvant affecté Arc Sud Bretagne (*sous réserve du texte final adopté*)

2- Tendances des finances locales

2-1 : Résultats de clôture

2-2 : Analyse rétrospective des dépenses et des recettes réelles 2022-2025

2-3 : Ratios de gestion

2-4 : Encours de la dette budgets principal et annexes

2-5 : Charges de personnel

3- Orientations budgétaires 2026

3-1 : Evolution des dotations

3-2 : Produits de fiscalité

3-3 : Relations financières avec les communes

3-4 : Projets DOB 2026 Mises à jour du PPFI au budget principal

3-5 : Projets DOB 2026 Mises à jour du PPFI aux budgets annexes

3-6 : Besoins et moyens de financement

3-7 : Stratégie en matière de dette

3-8 : Recettes et dépenses réelles prévisionnelles 2026-2029

1- Contexte général

1-1 : Situation économique

1-2 : Contexte institutionnel

**1-3 : Mesures du projet de Loi de Finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne
(sous réserve du texte final adopté)**

1-1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs mais l'économie pourra-t-elle encore résister longtemps à l'instabilité du monde ?

Pour les deux prochaines années, il est prévu une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro. En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.

La multiplicité des annonces par D. Trump (souvent suivies d'actions) met le monde en ébullition. Pour que la croissance mondiale soit à peu près épargnée par toutes ces turbulences il faudra que de nouveaux relais de croissance apparaissent, sans que de nouveaux freins émergent.

1-1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Zone euro : une croissance en ordre dispersé

La zone euro reste marquée par une certaine hétérogénéité des performances économiques, avec une Espagne toujours très dynamique alors que l'Allemagne demeure à la peine, notamment son industrie. Sur le plan conjoncturel, l'économie française paraît résister avec une amélioration du climat des affaires qui est plutôt de bon augure pour le début de l'année. De son côté le Royaume-Uni semble entrevoir une réduction de l'inflation qui s'est révélée beaucoup plus persistante qu'en zone euro.

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. En 2026, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

1-1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : il est prévu une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, et par la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Le climat de l'emploi se dégrade : Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation.

Ralentissement des salaires : En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse : Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

1-1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

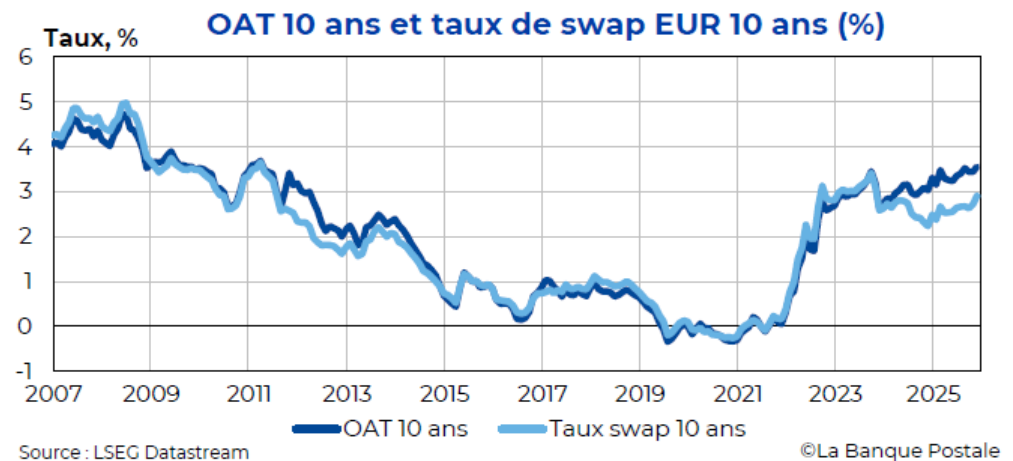
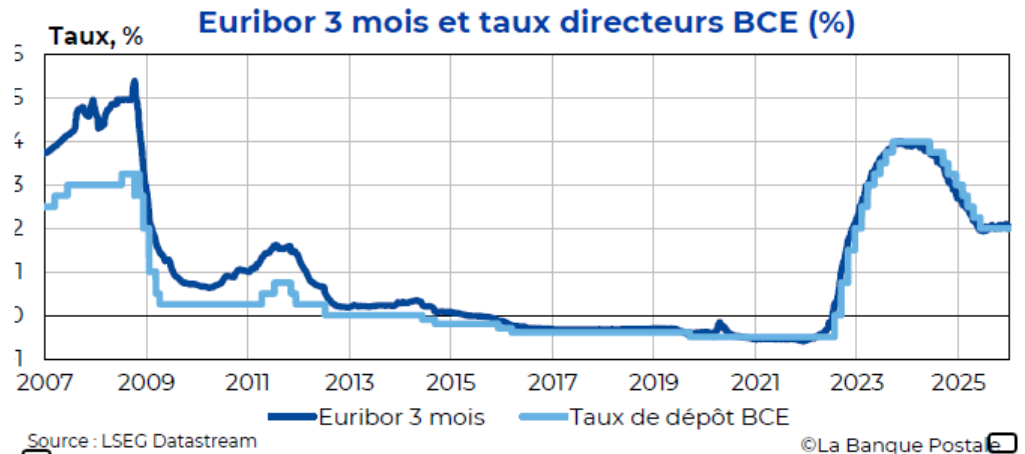
Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Taux d'intérêt : politique monétaire normalisée, taux longs sous pression

L'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2 % de la BCE et lui a permis de normaliser ses taux directeurs. Le taux de dépôt a ainsi diminué de 4,00 % en juin 2024 à 2,00 % en juin 2025. Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026. Cette baisse des taux courts ne s'est pas traduite dans la partie longue des taux en zone

En France, le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT). Au total, le taux à 10 ans de la France atteint 3,6 % fin 2025 et pourrait rester proche de ce niveau. L'évolution du contexte politique et la capacité à assainir la trajectoire de finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitudes importants.



1-2 Contexte institutionnel

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

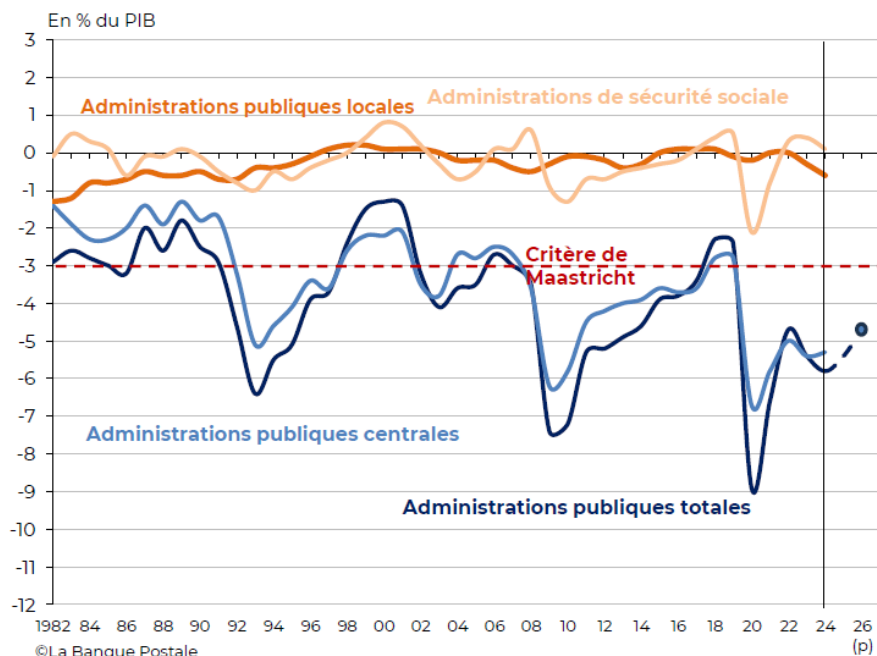
Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

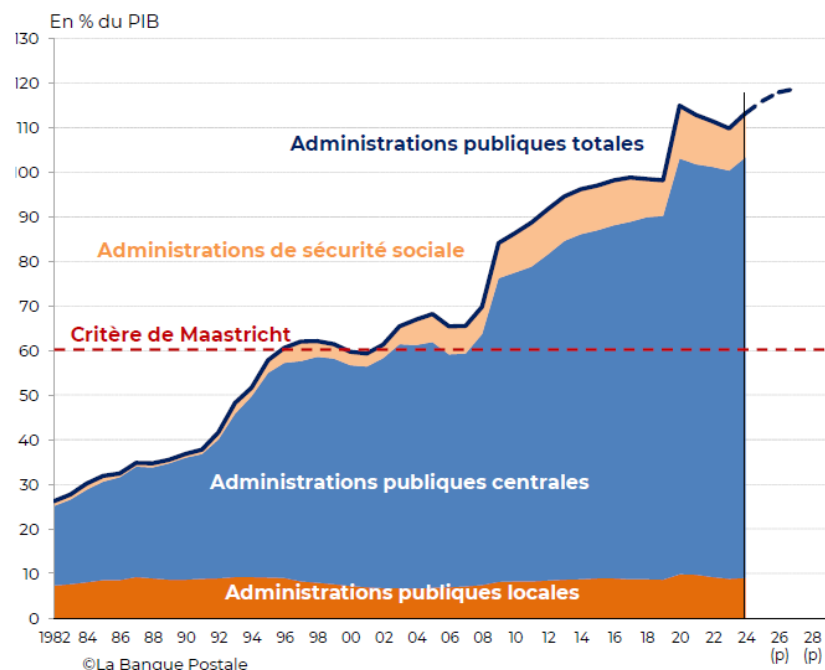
Le redressement des comptes publics

- Une loi de programmation déjà caduque
- Un programme de stabilité excessivement ambitieux
- Le handicap du coût de la dette de l'État au regard de l'évolution des taux d'intérêt

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



Prévisions du P.L.F.

Taux de croissance du PIB (en volume) :

1,0 % en 2026, 0,7 % en 2025 après 1,2 % en 2024 et 1,4 % en 2023

Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

1,3 % en 2026, 1,1 % en 2025, contre 2,0 % en 2024 et 5,2 % en 2022

Déficit public

4,7 % du PIB en 2026, 5,4 % du P.I.B. en 2025 après 5,8 % en 2024 et 5,5 % en 2023

1-2 Contexte institutionnel

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Évolution des finances locales

Des recettes de fonctionnement en croissance ralentie pour des raisons contrastées

+ 2,2 % en 2025, après + 2,6 % en 2024, + 4,0 % en 2023 et + 4,6 % en 2022

Une décélération des dépenses de fonctionnement du fait de la désinflation et d'arbitrages contraints

+ 2,5 % en 2025, contre + 3,7 % en 2024, + 6,2 % en 2023 et + 5,0 % en 2022

Une poursuite de la dynamique des dépenses d'investissement mais de façon hétérogène

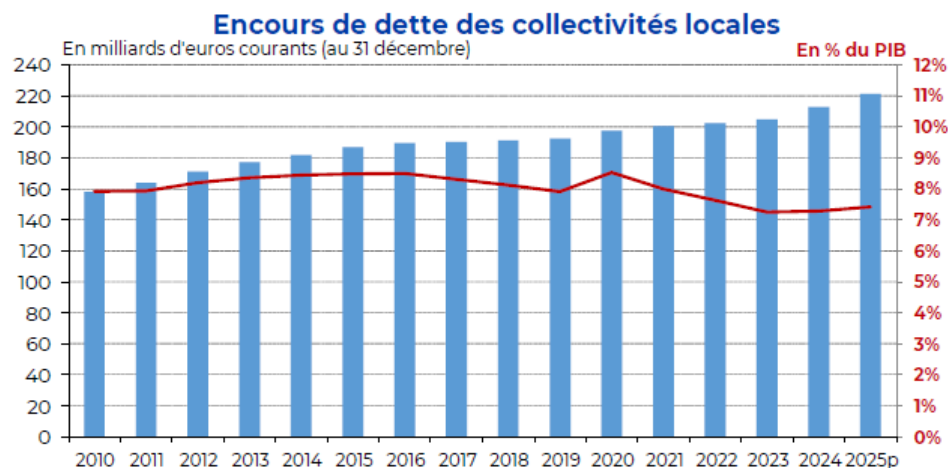
Un cycle continu depuis 2021, partiellement dynamisé par l'effet-prix. Prévision de + 1,2 % en 2025 portée par le bloc communal (+ 4,9 %), après de fortes hausses en 2023 (+ 7,2 %) et en 2024 (+ 6,4 %)

Une poursuite de la croissance de l'encours de dette

+ 4,0 % en 2025 après + 3,8 % en 2024, + 1,2 % en 2023 et + 1,0 % en 2022

Des fonds de roulement en diminution pour la troisième année consécutive

- 1,9 Md€ en 2025, après - 3,0 Md€ en 2024; - 3,3 Md€ en 2023 et + 3,6 Md€ en 2022



1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Budget 2026 : un exercice de haute voltige et une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter. Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement a cherché à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances 2026.

Après l'échec de la commission mixte paritaire et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre, les parlementaires se sont résolus à adopter une nouvelle loi spéciale avant le passage à l'année 2026. L'objectif est d'assurer provisoirement la continuité de l'État et maintenir une certaine stabilité.

Après trois mois de débats infructueux, le premier ministre a annoncé, le 19 janvier, qu'il recourait à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire adopter le budget de l'Etat.

Quel sera l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ?

Pour rappel, le gouvernement réclamait, dans la version initiale du texte, un effort de 4,6 Md€ aux collectivités (évalué à plus de 8 Md€ par ces dernières). Durant la navette parlementaire, le Sénat a, cependant, réduit la ponction qui leur était imposée en abaissant notamment le montant du Dilico de 2 Md€ à 890 M€ et en exonérant entièrement les communes. La Chambre haute a aussi rejeté la très critiquée fusion de la DETR, de la Dsil et de la dotation politique de la ville (DPV), tout en revenant sur la réduction des allocations compensatrices relevant des locaux industriels et sur le resserrement du FCTVA.

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

1-3 Mesures de la loi de finances 2026

2 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

➤ **Maintien du DILICO et élargissement des collectivités contributrices**

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 a créé le « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. En 2025, il a concerné 1 924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Région pour un montant de 1 Md€.

Dans le PLF 2026, ce dispositif est renforcé et reconduit, qui en double les montants (2 Md€), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités.

En 2025, le DILICO 1 reposait sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre.

- la première porte sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- La seconde porte sur les ressources fiscales des départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.
- la troisième porte sur les ressources fiscales des régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

À compter de 2026, ces contributions sont augmentées et portées à 2 Md€ répartis de la manière suivante :

- 720 M€ pour les communes (contre 250 M€ en 2025)
- 500 M€ pour les EPCI (contre 250 M€ en 2025)
- 280 M€ pour les départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique (contre 250 M€ en 2025)
- 500 M€ pour les régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. (contre 250 M€ en 2025)

L'élargissement du nombre de collectivités contributrices, en particulier au sein du bloc communal, doit permettre de mieux répartir l'effort et d'éviter la concentration de la charge sur un nombre restreint de territoires.

À noter – version du PLF 2026 au 15/12/2025 : reconduction des règles du Dilico 1 suppression de la contribution des communes et division par 2 de celle des EPCI et des départements.

En 2026, Arc Sud Bretagne ne devrait pas être contributeur

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

DGF : part dotation d'intercommunalité

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la Dotation d'Intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la Dotation de compensation (Compensation Part Salaires).

La loi de finances pour 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. Elle a en effet fait l'objet de quatre mesures : suppression des enveloppes par catégories d'EPCI ; globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) ; instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/hab ; introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

Le PLF pour 2026 s'inscrit dans la continuité de la réforme de 2019 n'apporte aucune modification au calcul de la Dotation d'intercommunalité des EPCI.

L'abondement de 90 M€ devrait désormais s'appliquer tous les ans et sera financé à 100% par l'écrêtement de la partie CPS, sauf si le gouvernement décide de nouveau de changer les règles.

Pour rappel, la LF 2024 a modifié la garantie d'évolution de droit commun applicable à tous les EPCI. Désormais, les EPCI bénéficieront d'au moins 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1 et un plafond de 120% de l'année précédente (contre 110% les années précédentes). Le PLF 2026 ne vient pas modifier ces garanties d'évolution.

Recommandations Finance active :

Si aucune garantie n'était applicable à la DI en 2025 : reconduire le même montant en €/hab en 2026 (évolution population).

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

DGF : Ecrêtement de la part dotation de compensation

L'abondement de la Dotation d'Intercommunalité reste financé par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI, la dotation de compensation (CPS). Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Un écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 90 millions d'euros est prévu dans le PLF 2026 pour abonder de manière complémentaire la DI.

S'ajoute également, une minoration de -116 M€ (soit 40%) afin de financer une partie des 290 M€ d'abondement des enveloppes de DSU et de DSR.

Enfin, il faut également prendre en compte l'effet de croissance de la population estimé à 16 M€. L'enveloppe devrait donc diminuer au total de -222 M€.

2021	2022	2023	2024	2025	PLF 2026
93 M€	103 M€	27 M€	76,9 M€	166 M€	222 M€
-1,97%	-2,19%	-0,58%	-1,65%	-3,63%	-5,04%

Recommandations Finance active :

Afin de calculer de façon simplifiée l'écrêtement de la part compensation des EPCI pour 2026 : tenir compte d'un écrêtement a minima de -5,04% par rapport au montant perçu en 2025.

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

DOTATIONS

Baisse de 25% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Le PLF 2026 (article 31) met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0,75 sur le montant de la compensation.

Une baisse de -25% qui pourra impacter également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

Le montant de la perte de dotation pour Arc Sud Bretagne est estimé à 80 000 € dans les simulations réalisées par Intercommunalités de France

À noter : dans la version du PLF 2026 au 15/12/2025 révision du coefficient de minoration à 19,3%, avec un plafonnement de l'impact à 2 % des recettes réelles de fonctionnement (impact estimé diminué de moitié)

Recommandations Finance active :

Appliquer une baisse de -25% de la compensation locaux industriels en 2026 par rapport au montant perçu en 2025.

Le FCTVA

Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : L'article 32 du PLF 2026 supprime le FCTVA en fonctionnement qui concernait les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage.

À noter, la version du PLF 2026 au 15/12/2025 n'entérine pas cette modification

Modification du calendrier de versement du FCTVA pour les EPCI et EPT

L'article 32 du PLF 2026 modifie l'année de reversement du FCTVA en année N+1 au lieu de l'année N. L'année 2026 serait donc une « année blanche » sur le FCTVA pour les EPCI et les EPT, le FCTVA sur les dépenses 2025 ayant déjà été versé en 2025.

Aucune modification du taux (16,404%) n'est à prévoir.

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros dans le PLF 2026.

Cependant, 10% des prélèvements du DILICO 2025 et 20% des prélèvements prévus dans le cadre du DILICO 2026 viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

Abondement prévisionnel du FPIC sur les prochaines années dans le cadre du DILICO :

2026	2027	2028	2029	2030	2031
+16.7 M€	+65.5 M€	+65.5 M€	+48.8 M€	+48.8 M€	+48.8 M€

Toutefois, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés. Pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

Sortie du FPIC bénéficiaire de l'EI Arc Sud Bretagne depuis 2022

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Les fonds de soutien à l'investissement

Création du fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

Le FIT introduit par l'article 74 du PLF 2026 est la principale mesure de simplification du soutien à l'investissement local. Il remplace et fusionne trois dotations historiques : la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) et la DPV (Dotation Politique de la Ville). L'idée est de cibler les territoires considérés comme prioritaires en matière d'aménagement et de cohésion sociale. L'instruction et l'attribution des crédits sont confiées de manière déconcentrée au préfet.

	LF 2025				PLF 2026	
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	FIT	Fonds Vert
Montant :	420 M €	1,046 Md €	150 M €	212 M €	1,4 Md €	650 M € (- 43%)
Eligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre-Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes rurales, intercommunalités, collectivités urbaines en difficulté	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements locaux : équipements publics, rénovation...	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité...
					Objectif : Rationaliser les anciennes dotations (DETR, DSIL, DPV)	Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires

À noter, la version du PLF 2026 au 15/12/2025 supprime la création de ce Fonds et maintient les dotations antérieures

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Les fonds de soutien à l'investissement

Diminution du soutien à l'investissement vert

Pour rappel, le fonds vert permet de financer les projets en matière de performance environnemental, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. C'est un outil crucial, géré localement, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Toutefois, le PLF 2026 prévoit une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif. Cela s'inscrit dans la logique d'économie de l'Etat. Cette contraction budgétaire fait l'objet de vives critiques, car elle risque de freiner l'élan des projets locaux de transition écologique.

	Rappel de l'enveloppe 2025	Enveloppe 2026	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,15 Mds€	650 M€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

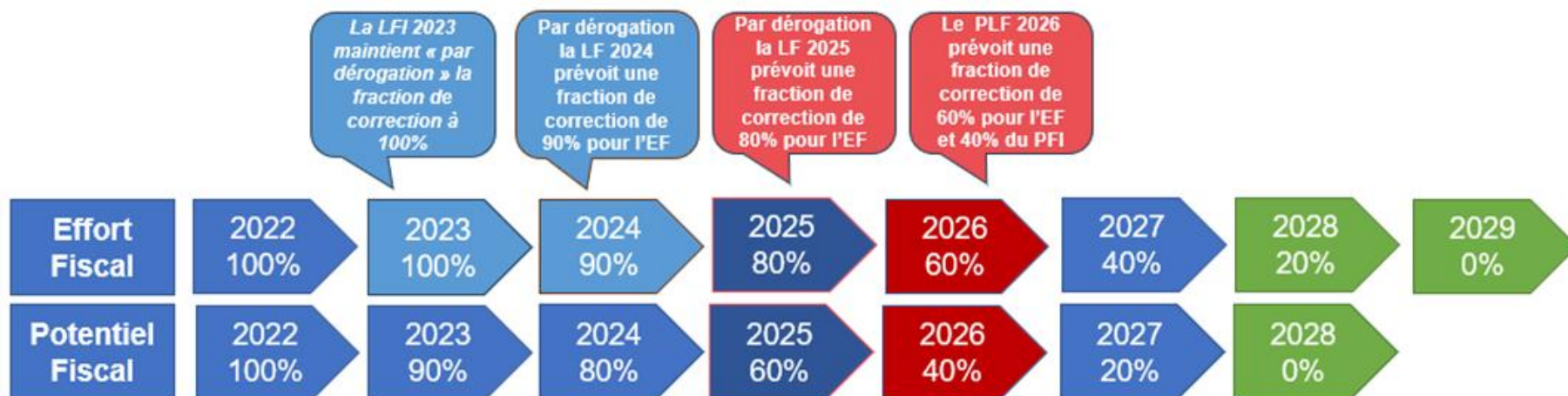
1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

➤ Poursuite de la réforme des indicateurs financiers

Pour rappel, la Loi de Finances pour 2022 a prévu la mise en place d'une « fraction de correction » qui a neutralisé les effets de la réforme des indicateurs financiers. Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2029 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela devrait s'appliquer comme suit du fait des dérogations prises depuis 2023 sur l'effort fiscal :



PLF 2026 : La fraction de correction prévue pour 2026 est de respectivement 60% pour l'effort fiscal et de 40% pour le potentiel financier. Il n'y a pas d'évolution différenciée prévue à ce jour.

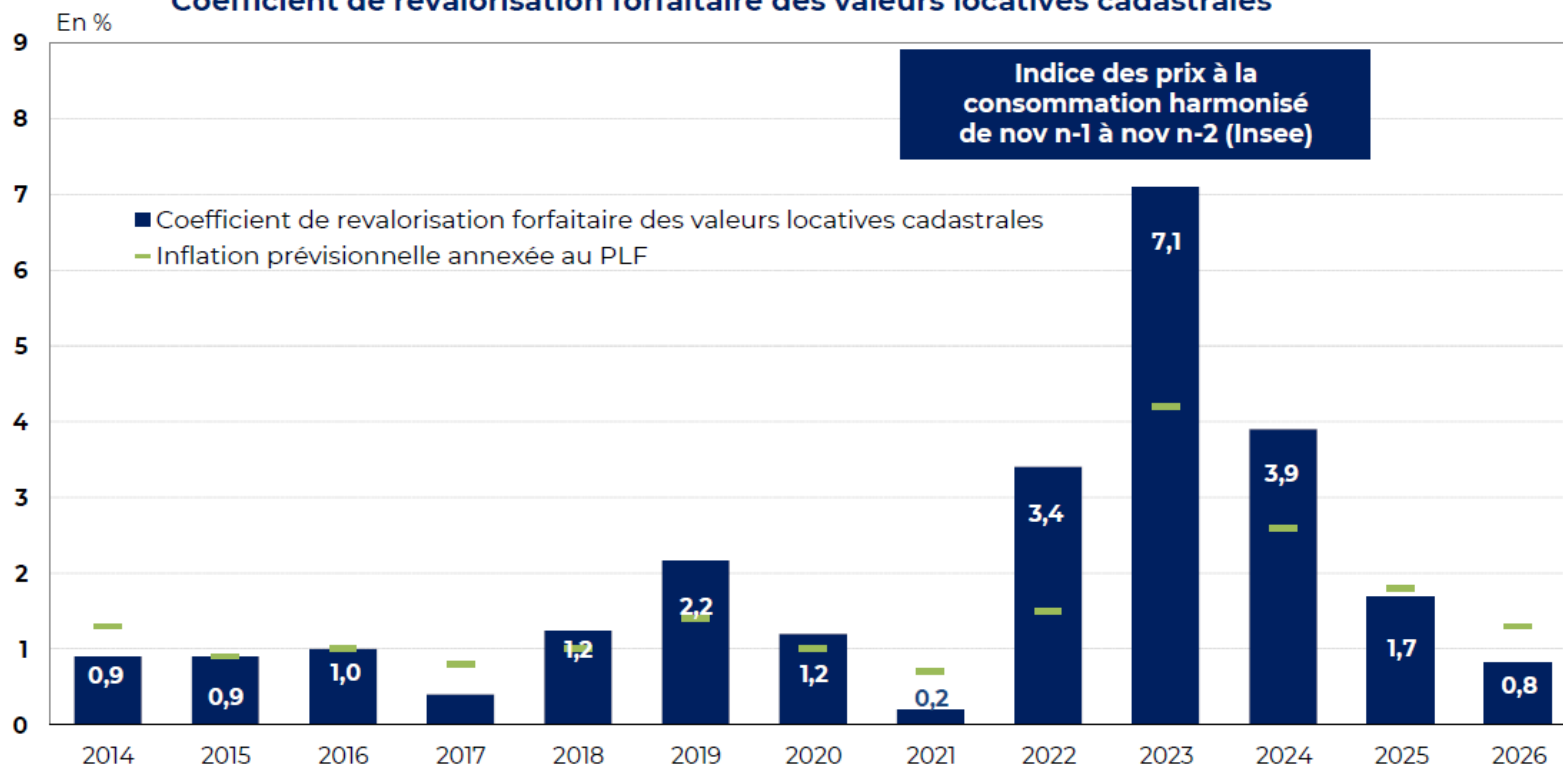
1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Fiscalité locale

Revalorisation forfaitaire des bases fiscales : + 0,8% en 2026

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [insee](https://www.insee.fr)

© La Banque Postale

Pour les années 2027 et 2028, les projections de la Banque de France sont de +1,3% et +1,8%.

Le Code Général des Impôts prévoit la revalorisation des valeurs locatives foncières en fonction de l'inflation constatée (Article 1518 bis). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

1-3 Mesures de la loi de finances affectant Arc Sud Bretagne

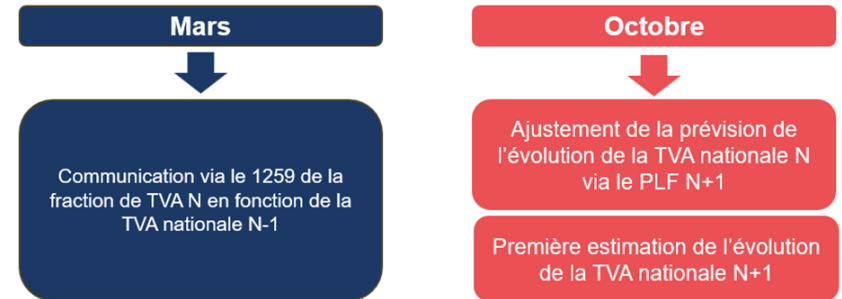
Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

FRACTIONS DE TVA AFFECTEES AUX COLLECTIVITES (Réforme TH et CVAE)

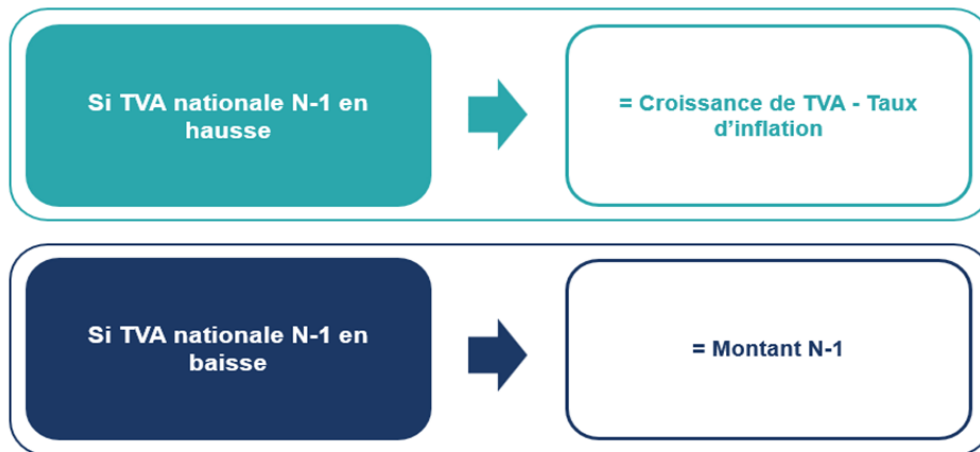
Révision du mode de calcul

Rappel du calendrier

Depuis la Loi de Finances pour 2025, l'indexation TVA est constatée en N-1 pour N. Pour 2025, le gouvernement avait mis en place une suppression ponctuelle de progression de fraction de TVA.



Le PLF 2026 confirme le retour à l'indexation TVA sur la croissance réelle de la TVA N-1, mais en la minorant chaque année de l'inflation, sans que le taux puisse être négatif.



Cette mesure prive les collectivités de dynamique de fraction de TVA en 2026, la TVA nationale pour 2025 étant attendue en baisse d'après le PLF (-0,3% par rapport à la TVA 2024).

À noter : mesure supprimée dans la version du PLF 2026 au 15/12/2025

Recommandations Finance active :

Le PLF 2026 prévoit un produit de TVA nationale en baisse en 2025, nous vous recommandons donc de retenir un montant de fraction de TVA stable en 2026.

1-3 Mesures de la loi de finances affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

FRACTIONS DE TVA AFFECTEES AUX COLLECTIVITES **Calcul de la compensation CVAE : TVA stable pour 2026**

La LF de 2023 prévoit d'affecter aux collectivités bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE, une fraction de taxe sur la valeur ajoutée permettant une compensation à l'euro près, pérenne et dynamique.

Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023. La CVAE étant variable d'une année sur l'autre, cela justifie de se fonder sur une telle période de référence.
- une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette fraction sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Ce mécanisme doit permettre de maintenir l'incitation pour ces collectivités et groupements de communes à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire (prise en compte de la valeur locative foncière des établissements imposés à la cotisation foncière de l'entreprise, etc.).

	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale via le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET). Pour 2023 : 600 M€ répartis avec comme clé de répartition : 1/3 en fonction les bases de locaux et pour 2/3 sur en fonction des effectifs. Pour 2024 : le décret du 27 novembre 2023 reconduit la clé de répartition applicable en 2023

Recommandations

Finance active :

Pour l'année 2026 la fraction de TVA des EPCI au titre de la CVAE devrait être égale au montant définitif reçu en 2025.

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

FISCALITE Retour sur la suppression de la CVAE

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, l'article 55 de la Loi de Finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE afin de poursuivre l'allègement des impôts de production, initié en 2021.

Contexte

Les impôts de production demeurent plus élevés en France que chez la plupart de ses voisins européens, ce qui limite la compétitivité des entreprises françaises, notamment les entreprises industrielles, et l'attractivité du territoire.

En dépit de la réduction de moitié de son taux par la loi de finances pour 2021, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui a représenté un montant d'impôt de 7,61 Md€ en 2021, représente toujours une part importante des impôts de production. La CVAE pénalise particulièrement les entreprises qui ont besoin de procéder à un renouvellement régulier de leur outil de production et les secteurs les plus intensifs en capital. Environ 24 % de la CVAE est acquittée par le secteur industriel.

Calendrier de la réforme : annulation du report de 3 ans de la suppression totale de la CVAE

Le PLF 2026 propose d'introduire de nouveau la suppression progressive de la CVAE dès 2026, qui sera donc définitivement supprimée **en 2028**. **Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.**

	2023 - 2027	2028
ENTREPRISES	Baisse progressive de CVAE	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

1-3 Mesures de la loi de finances 2026 affectant Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Autres mesures (PLFSS 2025 Loi de financement pour la sécurité sociale)

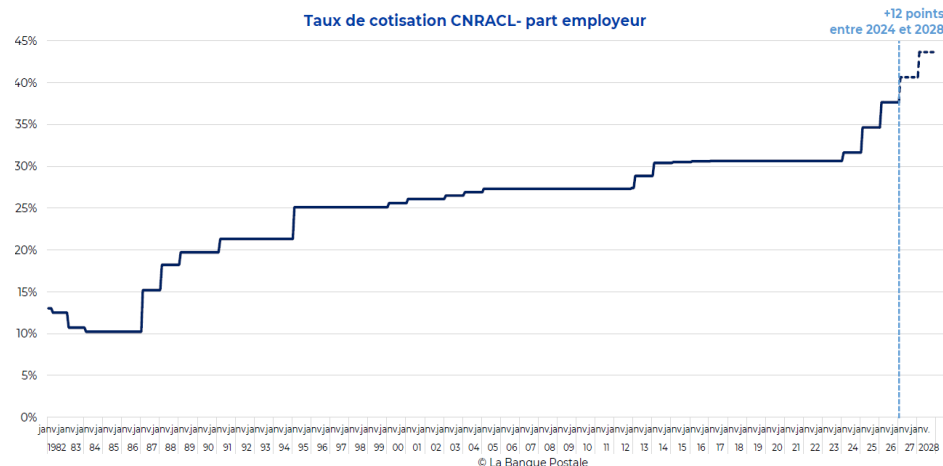
➤ Cotisations CNRACL : Hausse de 3 points en 2026

Cela va représenter une dépense supplémentaire pour les employeurs territoriaux. Le texte prévoit une augmentation de la cotisation de 9 points entre 2026 et 2028.

Cela fait des années maintenant que la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) qui gère les retraites de quelque 1,3 million d'agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière est déficitaire. Les causes en sont connues : allongement de l'espérance de vie, qui fait qu'il y a aujourd'hui environ 1,4 cotisant actif pour un retraité, contre 4,5 pour un au début des années 1980 ; part importante des femmes, qui bénéficient plus souvent de départs anticipés ; emploi de plus en plus fréquent de contractuels et non de fonctionnaires, lesquels contractuels ne cotisent pas à la CNRACL mais au régime général...

Par ailleurs, une cause majeure du déficit de la CNRACL est le fait que celle-ci, via un mécanisme de solidarité entre les différents régimes de retraite, est sollicitée pour compenser le déficit des autres caisses. Depuis 1974, elle a ainsi été ponctionnée de 80 à 100 Mds d'euros au bénéfice des autres régimes, via ce mécanisme dit de «compensation démographique».

- 2024 : 31,65 %
- 2025 : 34,65 %
- **2026 : 37,65 %**
- 2027 : 40,65 %
- 2028 : 43,65 %



2- Tendances des finances locales

2-1 : Résultats de clôture

2-2 : Analyse rétrospective des dépenses et des recettes réelles

2-3 : Ratios de gestion

2-4 : Encours de la dette budgets principal et annexes

2-5 : Charges de personnel

2-1 Budget principal : Résultat de clôture

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Budget principal	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes de fonctionnement	16 641 209,34 €	17 438 279,32 €	18 421 821,55 €	19 514 480,43 €	20 197 667,99 €	21 695 491,93 €
Dépenses de fonctionnement	14 555 160,34 €	15 503 880,58 €	17 348 409,88 €	18 542 203,60 €	18 754 849,35 €	19 681 801,79 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 086 049,00 €	1 934 398,74 €	1 073 411,67 €	972 276,83 €	1 442 818,64 €	2 013 690,14 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	2 896 131,87 €	3 844 080,87 €	4 244 041,17 €	4 217 452,84 €	3 989 729,67 €	4 241 459,18 €
RESULTAT au 31-12 avec report	4 982 180,87 €	5 778 479,61 €	5 317 452,84 €	5 189 729,67 €	5 432 548,31 €	6 255 149,32 €
Recettes d'investissement	4 059 416,80 €	4 166 200,87 €	6 067 424,89 €	4 375 533,75 €	5 397 970,45 €	4 558 195,72 €
Dépenses d'investissement	3 107 705,28 €	5 150 806,89 €	4 920 450,46 €	4 969 418,39 €	5 010 271,85 €	4 090 049,40 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	951 711,52 €	-984 606,02 €	1 146 974,43 €	-593 884,64 €	387 698,60 €	468 146,32 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	-1 027 232,10 €	-75 520,58 €	-961 100,94 €	185 873,49 €	-408 011,15 €	838 723,10 €
RESULTAT au 31-12 avec report	-75 520,58 €	-1 060 126,60 €	185 873,49 €	-408 011,15 €	-20 312,55 €	1 306 869,42 €
RESULTAT GENERAL	3 037 760,52 €	949 792,72 €	2 220 386,10 €	378 392,19 €	1 830 517,24 €	2 481 836,46 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	1 868 899,77 €	3 768 560,29 €	3 282 940,23 €	4 403 326,33 €	3 581 718,52 €	5 080 182,28 €
RESULTAT DE CLOTURE	4 906 660,29 €	4 718 353,01 €	5 503 326,33 €	4 781 718,52 €	5 412 235,76 €	7 562 018,74 €

Un excédent dégagé de 2 481 836,46 € sur l'exercice 2025 avec augmentation du résultat de clôture de 2 149 783 €, du notamment à l'intégration des résultats du budget annexe Locations immobilières clôturé le 30 mars 2025.

2-1 Consolidé : Résultat de clôture au 31 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Consolidé Budgets Principal et annexes	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes de fonctionnement	24 087 297,38 €	25 651 879,92 €	24 834 194,89 €	25 268 075,25 €	26 315 695,97 €	27 631 330,71 €
Dépenses de fonctionnement	21 722 794,86 €	23 371 157,23 €	23 281 043,51 €	24 269 258,25 €	24 873 789,92 €	25 403 018,37 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 364 502,52 €	2 280 722,69 €	1 553 151,38 €	998 817,00 €	1 441 906,05 €	2 228 312,34 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	4 707 800,92 €	5 934 203,44 €	6 514 926,13 €	6 968 077,51 €	6 766 894,51 €	7 007 482,89 €
RESULTAT au 31-12 avec report	7 072 303,44 €	8 214 926,13 €	8 068 077,51 €	7 966 894,51 €	8 208 800,56 €	9 235 795,23 €
Recettes d'investissement	10 551 270,55 €	10 832 957,56 €	11 187 928,29 €	9 323 901,91 €	10 305 070,44 €	9 591 208,61 €
Dépenses d'investissement	9 493 598,61 €	11 426 594,87 €	10 153 461,20 €	10 050 111,66 €	10 384 276,61 €	8 973 476,49 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	1 057 671,94 €	-593 637,31 €	1 034 467,09 €	-726 209,75 €	-79 206,17 €	617 732,12 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	-3 911 140,29 €	-2 853 468,35 €	-3 447 105,66 €	-2 412 638,57 €	-3 138 848,32 €	-3 233 601,09 €
RESULTAT au 31-12 avec report	-2 853 468,35 €	-3 447 105,66 €	-2 412 638,57 €	-3 138 848,32 €	-3 218 054,49 €	-2 615 868,97 €
RESULTAT GENERAL	3 422 174,46 €	1 687 085,38 €	2 587 618,47 €	272 607,25 €	1 362 699,88 €	2 846 044,46 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	796 660,63 €	3 080 735,09 €	3 067 820,47 €	4 555 438,94 €	3 628 046,19 €	3 773 881,80 €
RESULTAT DE CLOTURE	4 218 835,09 €	4 767 820,47 €	5 655 438,94 €	4 828 046,19 €	4 990 746,07 €	6 619 926,26 €

Un excédent dégagé de 2 846 044 € sur l'exercice 2025 avec une augmentation du résultat de clôture de 1 629 180 €

- 2 budgets en excédent de clôture : budget principal et budget annexe SPANC
- 1 budget en excédent de clôture après versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal : Transports scolaires (clôturé le 31/12/2025)
- 27 ➤ 1 budget en déficit de clôture : budget annexe Parcs d'activités économiques

2-2 Analyse rétrospective

des dépenses et des recettes réelles (Budget Principal)

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

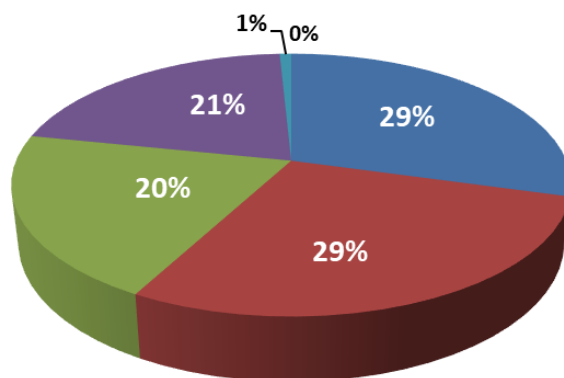
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Dépenses Réelles de Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 Charges à caractère général	4 373 439,84 €	4 764 897,05 €	5 027 739,79 €	4 906 267,38 €	5 133 100,40 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		8,95	5,52	-2,42	4,62
012 Charges de personnel	3 150 434,57 €	3 469 101,44 €	3 583 133,82 €	3 730 548,77 €	3 671 622,83 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		10,12	3,29	4,11	-1,58
014 Atténuations de produits	3 235 519,96 €	3 278 266,00 €	3 418 575,21 €	3 492 207,87 €	3 564 535,43 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		1,32	4,28	2,15	2,07
65 Autres charges de gestion courante	3 719 705,26 €	4 608 887,73 €	5 223 067,81 €	5 306 235,00 €	4 989 596,48 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		23,90	13,33	1,59	-5,97
66 Charges financière	103 699,15 €	96 505,44 €	144 258,43 €	136 247,82 €	138 983,87 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-6,94	49,48	-5,55	2,01
67 Charges spécifiques	14 695,49 €	6 825,74 €	10 414,00 €	2 306,84 €	653,90 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-53,55	52,57	-77,85	-71,65
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	14 597 494,27 €	16 224 483,40 €	17 407 189,06 €	17 573 813,68 €	17 498 492,91 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		11,15	7,29	0,96	-0,43



Part des dépenses réelles 2025

- 011 Charges à caractère général
- 65 Autres charges de gestion courante
- 014 Atténuations de produits
- 012 Charges de personnel
- 66 Charges financières
- 67 Charges spécifiques

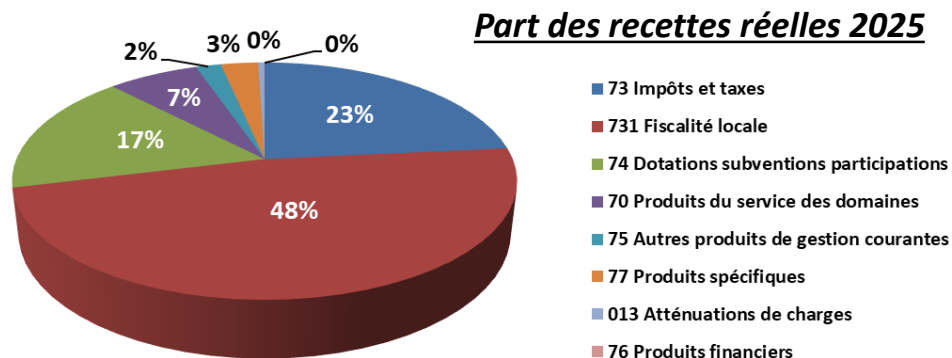
2-2 Analyse rétrospective

des dépenses et des recettes réelles (Budget Principal)

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Recettes Réelles de Fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
013 Atténuations de charges	89 137,58 €	90 174,76 €	93 370,35 €	119 775,91 €	97 696,47 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		1,16	3,54	28,28	-18,43
70 Produits du service des domaines	1 422 925,94 €	1 577 466,01 €	1 478 863,20 €	1 484 588,41 €	1 569 969,67 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		10,86	-6,25	0,39	5,75
73 et 731 Impôts et taxes	12 103 245,11 €	12 940 479,31 €	13 877 453,50 €	14 648 521,46 €	15 176 801,59 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		6,92	7,24	5,56	3,61
74 Dotations subventions participations	3 104 787,16 €	3 181 549,70 €	3 433 044,18 €	3 410 999,36 €	3 539 736,01 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		2,47	7,90	-0,64	3,77
75 Autres produits de gestion courantes	389 111,06 €	222 895,72 €	289 634,56 €	336 836,17 €	409 016,72 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-42,72	29,94	16,30	21,43
76 Produits financiers	10 658,60 €	10 437,48 €	11 115,06 €	10 287,89 €	7 140,00 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-2,07	6,49	-7,44	-30,60
77 Produits spécifiques	144 734,34 €	102 421,19 €	141 662,10 €	44 514,93 €	610 002,51 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-29,24	38,31	-68,58	1 270,33
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	17 264 599,79 €	18 125 424,17 €	19 325 142,95 €	20 055 524,13 €	21 410 362,97 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		4,99	6,62	3,78	6,76



2-2 Analyse rétrospective

des dépenses et des recettes réelles

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

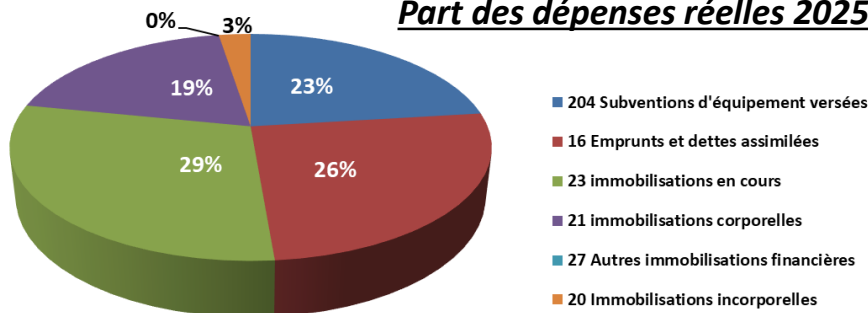
Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Dépenses Réelles d'Investissement

Dépenses d'investissement	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
13 Subvention d'investissement			683 349,50 €	168 835,16 €	
<i>Evolution N-1/N en %</i>				-75,29	-100,00
16 Emprunts et dettes assimilées	764 142,81 €	718 731,21 €	722 403,12 €	604 447,10 €	970 423,64 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-5,94	0,51	-16,33	60,55
20 Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	81 140,15 €	101 404,57 €	77 470,14 €	96 801,59 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		1 252,34	24,97	-23,60	24,95
204 Subventions d'équipement versées	891 284,06 €	964 773,70 €	667 227,82 €	1 167 809,36 €	875 717,85 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		8,25	-30,84	75,02	-25,01
21 immobilisations corporelles	1 622 953,23 €	763 740,44 €	950 044,36 €	803 980,72 €	731 692,26 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-52,94	24,39	-15,37	-8,99
23 immobilisations en cours	1 692 507,26 €	2 086 849,98 €	1 592 248,83 €	2 027 473,45 €	1 118 567,94 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		23,30	-23,70	27,33	-44,83
26 Participations et créances			40 020,00 €		
<i>Evolution N-1/N en %</i>				-100,00	
27 Autres immobilisations financières					
<i>Evolution N-1/N en %</i>					
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	4 976 887,36 €	4 615 235,48 €	4 756 698,20 €	4 850 015,93 €	3 793 203,28 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-7,27	3,07	1,96	-21,79

Part des dépenses réelles 2025



2-2 Analyse rétrospective

des dépenses et des recettes réelles (Budget Principal)

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

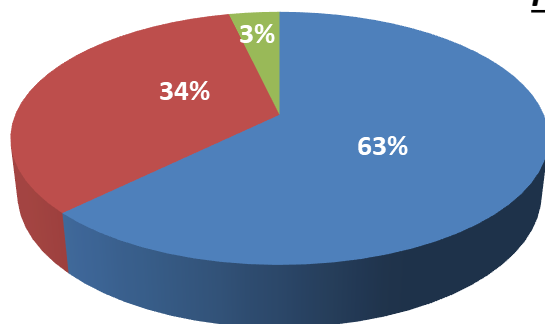
Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Recettes Réelles d'Investissement

Recettes réelles d'investissement	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
10 Dotations fonds divers et réserves	1 463 009,84 €	2 106 347,65 €	1 658 283,01 €	1 554 278,77 €	1 477 181,99 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		43,97	-21,27	-6,27	-4,96
13 Subventions d'investissement	882 017,85 €	954 547,64 €	1 510 824,84 €	1 308 945,14 €	794 610,61 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		8,22	58,28	-13,36	-39,29
16 Emprunts et dettes assimilées		1 800 000,00 €	2 000,00 €	1 300 000,00 €	
<i>Evolution N-1/N en %</i>			-99,89	64 900,00	-100,00
21 immobilisations corporelles					
<i>Evolution N-1/N en %</i>					
23 immobilisations en cours		9 997,81 €			
<i>Evolution N-1/N en %</i>			-100,00		
27 Autres immobilisations financières	914 546,87 €	56 238,04 €	47 642,04 €	38 344,74 €	85 752,59 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		-93,85	-15,29	-19,51	123,64
TOTAL Recettes réelles d'investissement	3 259 574,56 €	4 927 131,14 €	3 218 749,89 €	4 201 568,65 €	2 357 545,19 €
<i>Evolution N-1/N en %</i>		51,16	-34,67	30,53	-43,89

Part des recettes réelles 2025



- 10 Dotations fonds divers et réserves
- 13 Subventions d'investissement
- 27 Autres immobilisations financières

2-3 : Ratios de gestion

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Capacité d'Autofinancement

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes Réelles de Fonctionnement (hors 775)	17 159 323,79 €	18 030 933,84 €	19 207 266,59 €	20 023 451,77 €	20 809 673,91 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	14 597 494,27 €	16 224 483,40 €	17 431 926,92 €	17 588 948,25 €	17 501 923,91 €
CAF Brute	2 561 829,52 €	1 806 450,44 €	1 775 339,67 €	2 434 503,52 €	3 307 750,00 €
<i>CAF Brute en % des RRF (15%)</i>	<i>14,93</i>	<i>10,02</i>	<i>9,24</i>	<i>12,16</i>	<i>15,90</i>
Annuité en capital de la dette	764 142,81 €	718 731,21 €	722 403,12 €	604 447,10 €	914 421,05 €
CAF Nette	1 797 686,71 €	1 087 719,23 €	1 052 936,55 €	1 830 056,42 €	2 393 328,95 €
<i>CAF Nette en % RRF (5 à 7%)</i>	<i>10,48</i>	<i>6,03</i>	<i>5,48</i>	<i>9,14</i>	<i>11,50</i>
BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	19 528 252,75 €	19 451 483,06 €	20 079 280,86 €	21 028 013,95 €	22 042 185,04 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	15 798 014,23 €	17 032 421,59 €	18 206 749,77 €	18 797 076,85 €	18 190 128,09 €
CAF Brute	3 730 238,52 €	2 419 061,47 €	1 872 531,09 €	2 230 937,10 €	3 852 056,95 €
<i>CAF Brute en % des RRF (15%)</i>	<i>19,10</i>	<i>12,44</i>	<i>9,33</i>	<i>10,61</i>	<i>17,48</i>
Annuité en capital de la dette	1 282 089,87 €	1 173 110,85 €	983 985,76 €	859 321,28 €	1 108 524,94 €
Dont Prêt relais (In fine sur 3 ans)					
CAF Nette	2 448 148,65 €	1 245 950,62 €	888 545,33 €	1 371 615,82 €	2 743 532,01 €
<i>CAF Nette en % RRF (5 à 7%)</i>	<i>12,54</i>	<i>6,41</i>	<i>4,43</i>	<i>6,52</i>	<i>12,45</i>

2-4 : Etat de la dette

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

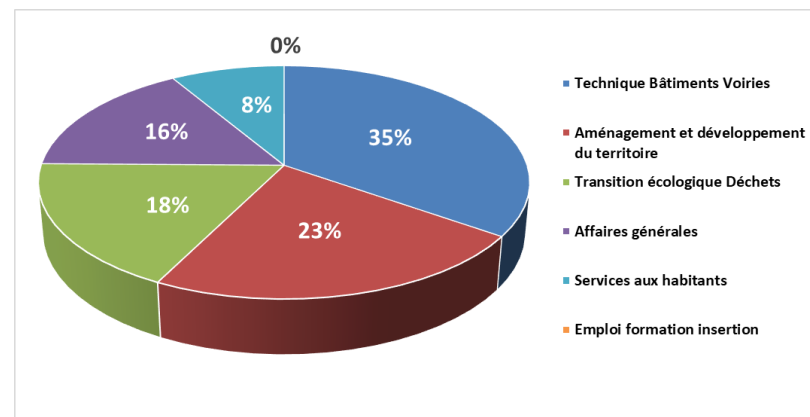
DETTE BUDGET PRINCIPAL	Montant
Capital restant dû au 01/01/2025	4 553 298,30 €
Amortissement de la dette en 2025	-914 421,05 €
CRD Emprunts transférés du BA Locations immo.	559 423,87 €
Capital restant dû au 31/12/2025	4 198 301,12 €

DETTE EN CONSOLIDEE	Montant
Capital restant dû au 01/01/2025	6 108 801,53 €
Amortissement de la dette en 2025	-1 108 524,94 €
Opérations entre budgets	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/2025	5 000 276,59 €

Dette par habitant au 31/12/2025 (Pop. INSEE dc) :

- **Budget principal : 141 €** (155 € en 2024)
- **Budgets en consolidé : 168 €** (208 € en 2024)

Répartition en consolidé par compétences



En 2025

- 5 emprunts arrivés à échéance
- 5 emprunts remboursés par anticipation (4 en totalité et 1 partiellement)
- Aucun nouvel emprunt souscrit

2-4 : Etat de la dette Consolidé

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

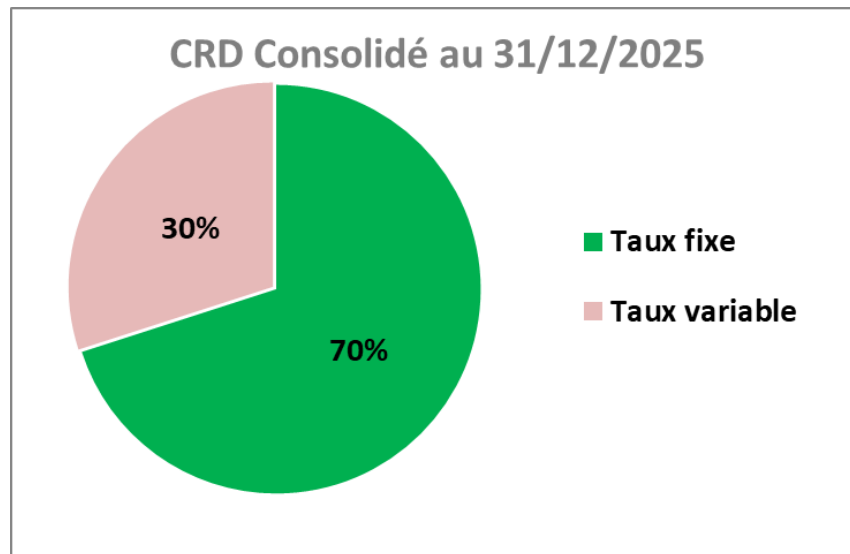
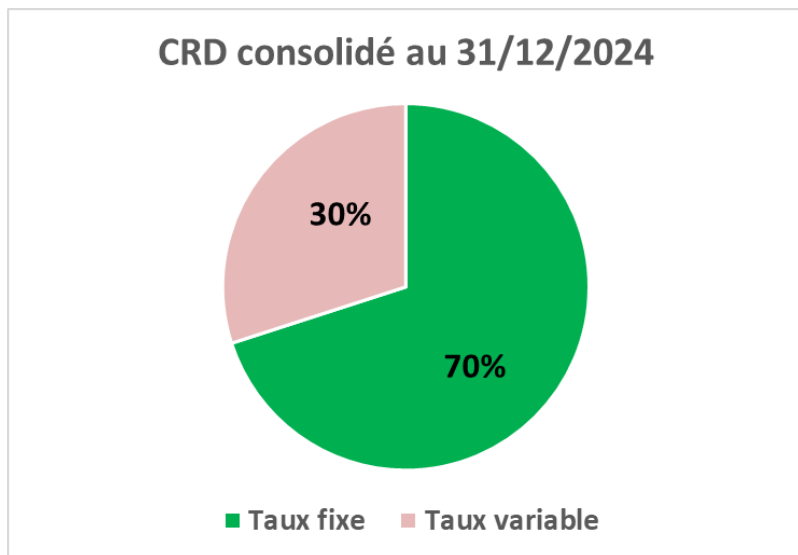
Ré-endettement / Désendettement	Budget Principal	Budget Annexe Locations Immobilières	Budget Annexe Parcs d'activités	TOTAL Consolidé
Encours de la dette au 31 décembre 2019	5 098 297 €	1 350 612 €	2 407 307 €	8 856 216 €
2020 Désendettement	-797 775 €	-121 613 €	-689 047 €	-1 608 435 €
2021 Désendettement	-764 143 €	-336 623 €	-181 324 €	-1 282 090 €
2022 Ré-endettement	1 081 269 €	-205 293 €	-186 571 €	689 404 €
2023 Désendettement	-759 903 €	-59 103 €	-187 006 €	-1 006 012 €
2024 Ré-endettement	695 553 €	-54 551 €	-181 284 €	459 718 €
2025 Désendettement	-914 421 €	-14 004 €	-180 099 €	-1 108 525 €
2025 Transfert entre budgets	559 424 €	-559 424 €		0 €
TOTAL Désendettement sur 6 ans	-899 996 €	-1 350 612 €	-1 605 332 €	-3 855 940 €

Encours de la dette au 31 décembre 2025	4 198 301 €	0 €	801 975 €	5 000 276 €
--	--------------------	------------	------------------	--------------------

Evolution CRD sans nouveaux prêts	Budget Principal	Budget Annexe Locations Immobilières	Budget Annexe Parcs d'activités	TOTAL Consolidé	Total désendettement ou ré-endettement
Encours de la dette au 1er janvier 2025	4 553 298 €	573 428 €	982 075 €	6 108 802 €	
Encours de la dette au 1er janvier 2026	4 198 301 €	0 €	801 975 €	5 000 277 €	-1 108 525 €
Encours de la dette au 1er janvier 2027	3 557 630 €	0 €	635 200 €	4 192 830 €	-807 447 €
Encours de la dette au 1er janvier 2028	3 172 051 €	0 €	482 480 €	3 654 530 €	-538 299 €
Encours de la dette au 1er janvier 2028	2 793 456 €	0 €	327 268 €	3 120 724 €	-533 806 €
					-2 988 077 €

2-4 : Structure de la dette consolidée

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE



Evolution du Taux d'intérêt moyen :

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours de la dette	3 536 379,43 €	4 617 648,22 €	3 857 745,28 €	4 553 298,30 €	4 198 301,12 €
Intérêts réglés à échéance	103 699,15 €	95 248,64 €	143 151,71 €	132 578,43 €	146 586,23 €
Taux d'intérêt moyen de la dette en %	2,41%	2,69%	3,10%	3,44%	3,22%

CONSOLIDE (Budgets principal et annexes)	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours de la dette	5 965 691,12 €	6 655 095,28 €	5 649 083,35 €	6 108 801,53 €	5 000 276,59 €
Intérêts réglés à échéance	144 217,63 €	126 582,97 €	180 922,12 €	169 874,95 €	167 372,69 €
Taux d'intérêt moyen de la dette en %	1,99%	2,12%	2,72%	3,01%	2,74%

2-4 : Etat de la dette Ratios

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Capacité de désendettement

Ce ratio traduit le nombre d'années de CAF qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, si elles y étaient totalement consacrées. On estime qu'au-delà de 10 ans, la capacité de remboursement est faible.

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours total de la dette au 31/12 de l'année	3 536 379,43 €	4 617 648,22 €	3 857 745,28 €	4 553 298,30 €	4 198 301,12 €
CAF Brute	2 561 829,52 €	1 806 450,44 €	1 775 339,67 €	2 434 503,52 €	3 307 750,00 €
Capacité de remboursement de la dette	1,38	2,56	2,17	1,87	1,27

CONSOLIDE (Budgets principal et annexes)	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours total de la dette au 31/12 de l'année	5 965 691,12 €	6 655 095,28 €	5 649 083,35 €	6 108 801,53 €	5 000 276,59 €
CAF Brute	3 730 238,52 €	2 419 061,47 €	1 872 531,09 €	2 230 937,10 €	3 852 056,95 €
Capacité de remboursement de la dette	1,60	2,75	3,02	2,74	1,30

Poids de la dette (inférieur à 15%)

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Annuité de la dette	764 142,81 €	718 731,21 €	722 403,12 €	604 447,10 €	914 421,05 €
Recettes réelles de fonctionnement	17 159 323,79 €	18 030 933,84 €	19 207 266,59 €	20 023 451,77 €	20 809 673,91 €
Poids de la dette en %	4,45	3,99	3,76	3,02	4,39

CONSOLIDE (Budgets principal et annexes)	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Annuité de la dette	1 282 089,87 €	1 173 110,85 €	983 985,76 €	859 321,28 €	1 108 524,94 €
Recettes réelles de fonctionnement	19 528 252,75 €	19 451 483,06 €	20 079 280,86 €	21 028 013,95 €	22 042 185,04 €
Poids de la dette en %	6,57	6,03	4,90	4,09	5,03

2-5 : Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Evolution 2022-2025 :

Dépenses de personnel	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Salaires (charges comprises)	3 107 908,58 €	3 214 778,00 €	3 394 873,15 €	3 367 819,82 €
Emplois d'insertion	161 195,30 €	175 597,64 €	158 931,90 €	152 421,93 €
Personnel extérieur	51 933,50 €	40 354,63 €	17 239,38 €	57,04 €
Assurance du personnel	119 108,07 €	123 432,60 €	126 553,53 €	123 432,60 €
Versement œuvres sociales CNAS	16 960,00 €	18 161,34 €	17 649,33 €	17 712,60 €
Médecine du travail	7 915,09 €	6 950,00 €	6 805,48 €	5 898,40 €
Indemnités chômage	4 080,90 €	3 859,61 €	8 496,00 €	4 280,44 €
TOTAL dépenses de personnel	3 469 101,44 €	3 583 133,82 €	3 730 548,77 €	3 671 622,83 €

Evolution 2024-2025	
en euros	en %
-27 053,33 €	-0,80
-6 509,97 €	-4,10
-17 182,34 €	-99,67
-3 120,93 €	-2,47
63,27 €	0,36
-907,08 €	-13,33
-4 215,56 €	-49,62
-58 925,94 €	-1,58

Evolution 2022-2025	
en euros	en %
259 911,24 €	8,36
-8 773,37 €	-5,44
-51 876,46 €	-99,89
4 324,53 €	3,63
752,60 €	4,44
-2 016,69 €	-25,48
199,54 €	4,89
202 521,39 €	5,84

Remboursements sur rémunérations	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Remboursement charges SS	90 174,76 €	93 370,35 €	119 775,91 €	97 696,47 €
Aides contrats d'insertion	174 427,74 €	202 185,74 €	153 400,29 €	169 288,65 €
Remboursement emplois mutualisés communes	31 416,77 €	31 379,74 €	36 457,99 €	25 471,03 €
TOTAL Remboursements	296 019,27 €	326 935,83 €	309 634,19 €	292 456,15 €

Evolution 2024-2025	
en euros	en %
-22 079,44 €	-18,43
15 888,36 €	10,36
-10 986,96 €	-30,14
-17 178,04 €	-5,55

Evolution 2021-2025	
en euros	en %
7 521,71 €	8,34
-5 139,09 €	-2,95
-5 945,74 €	-18,93
-3 563,12 €	-1,20

Bilan	3 173 082,17 €	3 256 197,99 €	3 420 914,58 €	3 379 166,68 €
--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

-41 747,90 €	-1,22
---------------------	--------------

206 084,51 €	6,49
---------------------	-------------

En 2025, une diminution des charges de personnel de 1,58% - 58 926 €), après une hausse de 4,11% entre 2023 et 2024.

L'évolution entre 2022 et 2025 est de 5,84% (+ 202 521 €).

2-5 : Charges de personnel

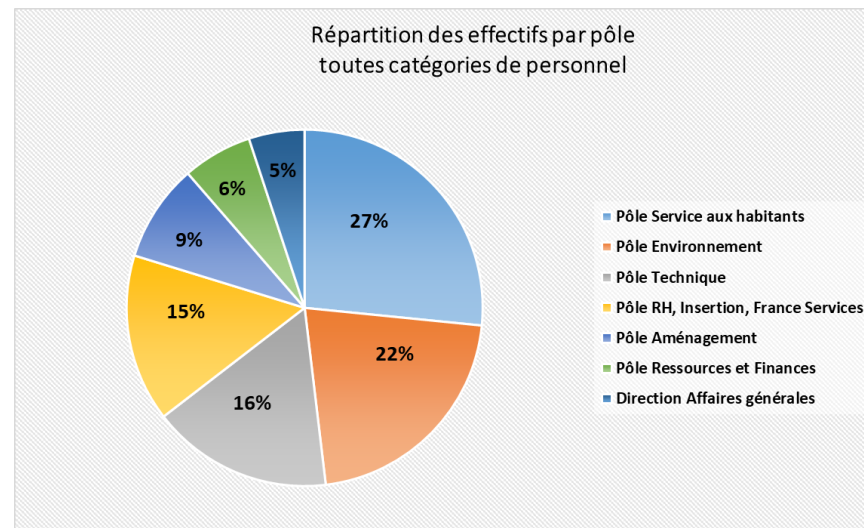
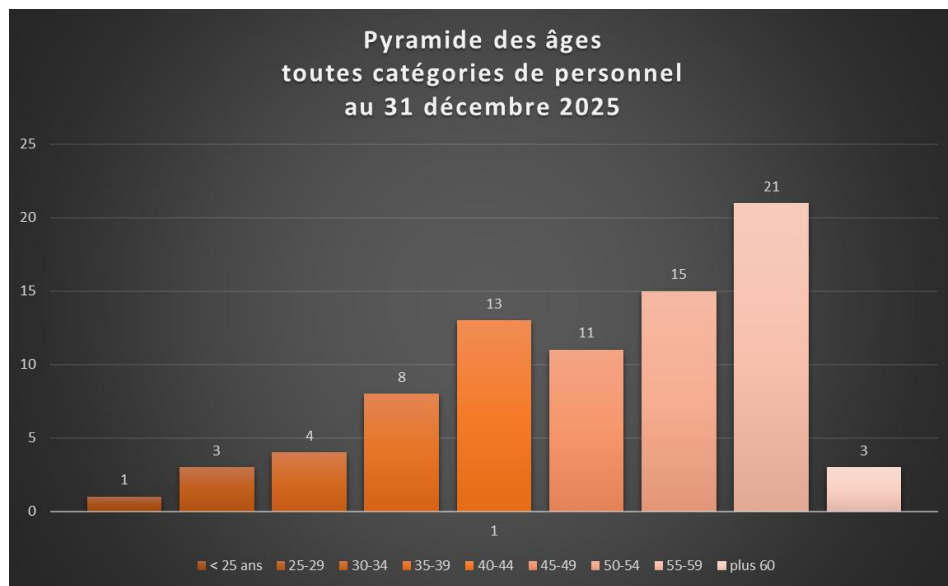
Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Evolution des effectifs :

Année	Postes Tableau des effectifs	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS au 31 décembre			
		Temps complet	Temps non complet	TOTAL	Equivalent ETP
2019	75	54	14	68	63,11
2020	74	54	13	67	63,38
2021	72	53	16	69	63,77
2022	75	57	15	72	66,87
2023	71	58	8	66	62,26
2024	72	59	9	68	64,03
2025	70	58	8	66	62,73

Année	STATUTS EN ETP				TOTAL
	Titulaire		Non titulaire		
	Nombre	%	Nombre	%	
2019	58,92	93,36	4,19	6,64	63,11
2020	60,38	95,27	3,00	4,73	63,38
2021	60,26	94,50	3,51	5,50	63,77
2022	62,10	92,87	4,77	7,13	66,87
2023	56,26	90,363	6	9,637	62,26
2024	55,26	86,303	8,77	13,7	64,03
2025	53,96	86,019	8,77	13,98	62,73

Evolutions 2025 du tableau des effectifs : Suppression poste directeur adjoint pôle technique et responsable cycles de l'eau



2-5 : Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Agents permanents - Modifications / évolutions 2025-2026

Pôle	Service	Emploi	Motif
Environnement	Déchets	Chargé(e) de prévention et assistant(e) d'exploitation	Poste vacant, mutation interne sur poste de gardien de déchetterie
		Chauffeur - ripeur	4 agents détachés d'office au 01/01/26
Services aux habitants	Vacances à la carte	Animateur VAC	Départ retraite au 01/03/25, non remplacé
RH, Insertion, Emploi et France services	Insertion	Encadrant chantier d'insertion	Retraite invalidité à compter du 01/01/2026

Remplacements personnel sur emploi permanent

pôle	Service	Emploi	Absence
Technique	Espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts	Absence de service fait
Services aux habitants	Sports	Agent d'entretien piscine	Maladie ordinaire
		Adjoint au responsable sports - équipements	Maladie ordinaire / Dispo raison de santé
	Solidarités	Maîtresse de maison	Accident de service 0,1929 ETP

Agents en renfort / saisonniers

Pôle	Service	Emploi
Environnement	Déchets	Renfort saisonniers techniques
		Renfort administratif été
Services aux habitants	VAC	Animateurs vacances scolaires
	Solidarités	Renfort 1h30/jour sur le temps de déjeuner + ménage
	Sports	Recrutement saisonnier Maître nageur
		Maître nageur (surveillance)
	Educateur sportif (interventions écoles)	
RH, Insertion, Emploi et France services	France services	Renfort 32/35e

Projets inscrits dans le DOB 2026

Pôle	Service	Emploi
Aménagement et développement du territoire	Aménagement	Chargé de projet Mobilité voies vélos en contrat projet
		Chargé de projet PCAET énergie en contrat projet
Environnement	Déchets	Chargé de projets biodéchets en contrat projet
		Agent technique biodéchets - suivi sites compostage partagé en contrat projet
		Chargé de projet prévention en contrat projet
Services aux habitants	Piscine	Apprenti formation maître nageur 6 mois
Technique	Espaces verts	Renfort 25% voies vélos
	SPANC	Renfort administratif 6 mois

2-5 : Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Temps de travail

Congés : 25 jours de congés + 2 jours fractionnés (en fonction de la période)

Régime RTT : 38h45 hebdo = 22 RTT/an dont 1 jour de solidarité

Temps de travail annuel : 1 607 heures

Suivi des absences pour arrêts en nombre de jours ETP	2021	Part 2021 en %	2022	Part 2022 en %	2023	Part 2023 en %	2024	Part 2024 en %	2025	Part 2025 en %
Temps de travail	21 252		22 464		22 115		20 439		20 494	
Absences	2 197	10,34%	1 801	8,02%	1 667	7,54%	2 375	11,62%	1 990	9,71%
Remplacements	2 045	9,62%	1 147	5,11%	1 323	5,98%	1 693	8,28%	1 434	7,00%

Régime indemnitaire

Revalorisation le 1er aout 2022

Prime de fonction (mensuelle) / IFSE

Cotation	Montant (en fct tps de travail)
1	850 €
2	750 €
3	645 €
4	545 €
5	455 €
6	375 €
7	295 €
8	255 €
9	230 €
10	170 €

Prime de résultat (annuelle) / CIA

Niveau	Montant (en fonction tps de travail + niveau de contribution)
1	0 à 720€
2	0 à 600 €
3	0 à 480 €
4	0 à 360 €
5	0 à 280 €

Prime SIVOM = 83,33€/mois versée aux anciens agents SIVOM La Roche-Bd

+ IFSE Régies, Prime de responsabilité DGS, Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

+ indemnité différentielle pour les agents ayant un RI + avantageux lors de la création du RI ASB en avril 2013

Politique sociale

Adhésion au CNAS (coût: 17 710,60 € en 2025)

Avantages en nature: repas pour les agents de la Marinière et des chantiers d'insertion

Participation employeur santé de 15€

Participation employeur prévoyance de 13€ - proratisé en fonction du temps de travail

3- Orientations budgétaires 2026

3-1 : Evolution des dotations

3-2 : Produits de fiscalité

3-3 : Relations financières avec les communes

3-4 : Projets DOB 2026 Mises à jour PPFi au budget principal

3-5 : Projets DOB 2026 Mises à jour PPFi aux budgets annexes

3-6 : Besoins et moyens de financement

3-7 : Stratégie en matière de dette

3-8 : Recettes et dépenses réelles prévisionnelles 2026-2029

3-1 Evolution des dotations

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : prévision de – 1%

Dotation d'intercommunalité : + 1% en évolution population

DI 2025	902 836 €
Popu DGF 2025	35 369
DGF par hab 2025	25,53

Popu insee 01/2026	30 124
Résidence sdaire 2025	5 678
Estim popu DGF 2026	35 802
Estim DI 2025	913 889 €

Dotation de compensation : Ecrêtement de – 5% (financement réforme DI)

Dotation Globale de Fonctionnement	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Evolution 2025-2026	
							en euros	en %
Dotation d'intercommunalité	747 544 €	746 257 €	748 521 €	820 654 €	902 836 €	913 000 €	10 164 €	1,13
Dotation de compensation	519 252 €	507 907 €	504 970 €	496 647 €	478 686 €	454 560 €	-24 126 €	-5,04
TOTAL DGF	1 266 796 €	1 254 164 €	1 253 491 €	1 317 301 €	1 381 522 €	1 367 560 €	-13 962 €	-1,01

Perte / Gain en euros		-12 632 €	-673 €	63 810 €	64 221 €	-13 962 €
Perte / Gain en %		-1,00	-0,05	5,09	4,88	-1,01

3-1 Evolution des dotations

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Allocations compensatrices versées par l'Etat (réformes fiscalités) : **prévision de – 15,80%**

Impact mesures PLF 2026 Baisse de 25% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

ALLOCATIONS COMPENSATRICES		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Evolution 2025-2026	
								en €	en %
74832	Etat Compensation au titre CET (CVAE et CFE)	395 922 €	438 198 €	451 377 €	490 869 €	476 748 €	400 000 €	-76 748 €	-16,10
74833	Etat Compensation exonération TF	5 733 €	9 451 €	6 359 €	6 176 €	7 834 €	8 000 €	166 €	2,12
74835	Etat Compensation exonération TH								
74836	Attribution FDTP	10 751 €		8 558 €	3 198 €				
TOTAL		412 406 €	447 649 €	466 294 €	500 243 €	484 582 €	408 000 €	-76 582 €	-15,80

Participations et subventions : **prévision de – 8%** (avec projets inscrits au DOB)

Impact mesure PLF 2026 : maintien du FCTVA en fonctionnement

Autres Dotations et participations		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Evolution 2025-2026	
								en €	en %
744	FCTVA	72 020 €	70 878 €	72 689 €	51 167 €	57 064 €	105 000 €	47 936 €	84,00
74611	Etat DGD	35 000 €		9 000 €		11 000 €		-11 000 €	-100,00
74718	Etat Autres	180 600 €	244 231 €	341 285 €	323 280 €	194 048 €	220 000 €	25 952 €	13,37
7472	Région	13 939 €	38 556 €	96 611 €	31 344 €	13 918 €		-13 918 €	-100,00
7473	Départements	253 221 €	242 631 €	248 567 €	238 603 €	197 109 €	185 000 €	-12 109 €	-6,14
74741	Communes membres du GFP	74 924 €	79 976 €	75 338 €	9 467 €	9 290 €	9 290 €	0 €	0,00
74751	Participations GFP de rattachement			178 €					
74758	Autres groupements	2 974 €	608 €	40 571 €	4 517 €	349 €	1 650 €	1 301 €	372,63
74771	Fonds social européen	50 020 €	63 966 €	63 795 €	62 800 €	60 992 €	60 000 €	-992 €	-1,63
74788	Autres organismes	742 886 €	738 890 €	765 226 €	866 888 €	1 129 861 €	957 550 €	-172 311 €	-15,25
TOTAL		1 425 584 €	1 479 737 €	1 713 259 €	1 588 065 €	1 673 632 €	1 538 490 €	-135 142 €	-8,07

3-2 Produits de fiscalité

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Sortie en 2018 : - 20%
 Réintégration en 2019
 Sortie en 2020 : -50%
 Réintégration en 2021
 Sortie en 2022 : -50%
 Sortie depuis 2023 : 0

FPIC Notification	2021	2022	2023	2024	2025
Rang du dernier éligible métropole	745	745	745	745	745
Rang Ensemble intercommunal Arc Sud Bretagne	737	765	770	872	856
Nombre Ensembles intercommunaux classés après ASB	8				
Nombre Ensembles intercommunaux classés avant ASB		20	25	127	111
PFIA par habitant moyen	648,12	646,91	678,44	726,74	749,40
PFIA par habitant EI Arc Sud Bretagne	543,50	538,10	568,46	619,61	654,98
Contributeur PFIA de l'EI supérieur à 0,9 PFIA moyen	0,84	0,83	0,84	0,85	0,87

Prévision 2026 : maintien non bénéficiaire et non contributeur

FPIC Part communale	2021 bénéficiaire	2022 non éligible (-50% EI de N-1)	2023 non éligible bénéficiaire	2024 non éligible bénéficiaire	2025 non éligible bénéficiaire	DOB 2026 Non éligible
Ambon	34 176 €	17 088 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Arzal	29 803 €	14 902 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Billiers	19 208 €	9 604 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Damgan	51 201 €	25 601 €	0 €	0 €	0 €	0 €
La Roche-Bernard	7 892 €	3 946 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Le Guerno	18 974 €	9 487 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Marzan	44 098 €	22 049 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Muzillac	71 291 €	35 646 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Nivillac	88 688 €	44 344 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Noyal-Muzillac	44 739 €	22 370 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Péaule	45 042 €	22 521 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Saint-Dolay	51 480 €	25 740 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Part communale	506 592 €	253 296 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Part intercommunale (ASB)	365 541 €	182 771 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total FPIC Ensemble Intercommunal	872 133 €	436 067 €	0 €	0 €	0 €	0 €

3-2 Produits de fiscalité

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Prévisions sans modification de taux de – 0,50%

	2022	2023	2024	2025	2026
Valorisation forfaitaire valeurs locatives	3,40	7,10	3,90	1,70	0,80

Bases fiscales	2021 réelles	2022 réelles	2023 réelles	2024 réelles	2025					Bases DOB 2026	Evolution en %
						2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025		
Taxe Habitation Résidences secondaires (THRS)	13 193 521	13 598 602	15 261 225	15 669 108	14 867 497		12,23	2,67	-5,12	14 986 437	0,80
Taxe Foncier Bâti (TFPB)	31 808 920	33 400 475	36 146 771	37 998 408	39 649 423	5,00	8,22	5,12	4,34	40 366 285	1,81
Taxes Foncier Non Bâti (TFPNB)	1 385 403	1 433 241	1 535 435	1 601 798	1 439 289	3,45	7,13	4,32	-10,15	1 465 311	1,81
Cotisation Foncières des Entreprises (CFE)	7 069 937	7 369 510	7 694 529	8 000 672	8 062 399	4,24	4,41	3,98	0,77	8 094 649	0,40
Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)	28 823 493	30 326 540	32 938 306	34 597 462	35 951 544	5,21	8,61	5,04	3,91	36 239 156	0,80

73 Impôts et taxes		2022	2023	2024	2025	DOB 2026	Evolution 2025-2026	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	
73211	Attribution de compensation	193 948 €		193 948 €		193 948 €	0 €	0,00
73221	Fonds de péréquation essources communale et interc (FPIC)	182 789 €						
7351	Fraction TVA compensation THRP	3 403 137 €	3 496 042 €	3 495 016 €	3 504 401 €	3 504 000 €	-401 €	-0,01
7352	Fraction TVA compensation CVAE		1 276 779 €	1 272 867 €	1 294 735 €	1 294 000 €	-735 €	-0,06
TOTAL 73		3 779 874 €	4 966 769 €	4 961 831 €	4 993 084 €	4 991 948 €	-1 136 €	-0,02

731 Fiscalité locale avec vote de taux ou produits		2022 (DGFiP Fiche 1386-RC)	2023 (DGFiP Fiche 1386-RC)	2024 (DGFiP Fiche 1386-RC)	2025 (DGFiP Fiche 1386-RC)	DOB 2026	Evolution 2024-2025	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	
73111	Taxe Habitation Résidence secondaire (THRS)	1 223 876 €	1 373 509 €	1 452 528 €	1 378 217 €	1 389 243 €	16 942 €	0,50
	Taxe Foncier Bâti (TFPB)	167 319 €	180 879 €	197 754 €	206 177 €	207 826 €		
	Taxes Foncier Non Bâti (TFPNB)	31 245 €	33 471 €	36 039 €	32 384 €	32 643 €		
	Cotisation Foncières des Entreprises (CFE)	1 623 576 €	1 691 744 €	1 780 192 €	1 790 689 €	1 797 822 €		
	Divers	1 908 €	127 €	2 273 €	3 125 €			
7331	Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)	3 639 269 €	4 348 754 €	4 801 607 €	4 989 133 €	5 022 747 €	33 614 €	0,67
7346	Taxe pour la GEMAPI	67 965 €	97 973 €	273 255 €	273 241 €	275 000 €	1 759 €	0,64
TOTAL 731		6 755 158 €	7 726 457 €	8 543 648 €	8 672 966 €	8 725 281 €	52 315 €	0,60

731 Fiscalité locale sans vote de taux ou produits		2022 (DGFiP Fiche 1386-RC)	2023 (DGFiP Fiche 1386-RC)	2024 (DGFiP Fiche 1386-RC)	2025 (DGFiP Fiche 1386-RC)	DOB 2026	Evolution 2024-2025	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	
73111	Taxe additionnelle Taxe foncier Non Bâti	38 454 €	41 928 €	47 065 €	45 700 €	46 000 €	300 €	0,66
	Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	1 157 863 €						
71112	Taxe Sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	404 475 €	379 410 €	394 485 €	386 354 €	385 000 €	-1 354 €	-0,35
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	325 346 €	354 693 €	252 408 €	411 863 €	400 000 €	-11 863 €	-2,88
73118	Autres impôts locaux et assimilés (rôles supplémentaires)	24 412 €	8 694 €	23 444 €	49 517 €	20 000 €	-29 517 €	-59,61
73158	Autres taxes transports, véhicules et droits de stationnement				43 191 €	20 000 €	-23 191 €	-53,69
731721	Taxe de séjours	447 747 €	399 502 €	425 740 €	561 438 €	500 000 €	-61 438 €	-10,94
TOTAL 731		2 398 297 €	1 184 227 €	1 143 142 €	1 498 063 €	1 371 000 €	-127 063 €	-8,48

TOTAL PRODUITS DE FISCALITE		12 933 329 €	13 877 453 €	14 648 621 €	15 164 113 €	15 088 229 €	-75 884 €	-0,50
------------------------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------	--------------

Attributions de Compensation 2026

Attributions de Compensation (AC) en fonctionnement	Montant AC 2025	Montant AC 2026	Evolution 2025-2026 en €
AC positives versées aux communes (DF)			
Ambon	128 404 €	128 404 €	0 €
Arzal	69 531 €	69 531 €	0 €
Billiers	13 318 €	13 318 €	0 €
La Roche Bernard	22 527 €	22 527 €	0 €
Le Guerno	22 281 €	22 281 €	0 €
Muzillac	586 977 €	565 071 €	-21 906 €
Nivillac	12 862 €	12 862 €	0 €
Noyal-Muzillac	411 €	411 €	0 €
Péaule	50 023 €	50 023 €	0 €
Total AC positives	906 334 €	884 428 €	-21 906 €
AC négatives versées par les communes (RF)			
Damgan	105 889 €	105 889 €	0 €
Marzan	17 219 €	17 219 €	0 €
Saint-Dolay	70 840 €	70 840 €	0 €
Total AC négatives	193 948 €	193 948 €	0 €
Total AC en fonctionnement	712 386 €	690 480 €	-21 906 €

Procédure de révision des AC en 2023 après transfert du restaurant scolaire à la commune de Muzillac le 1^{er} septembre 2023

Application d'un lissage de 7 ans sur les AC de Muzillac (2023/2030)

Attributions de Compensation (AC) en Investissement	Montant AC 2025	Montant AC 2026	Evolution 2025-2026 en €
AC positives versées aux communes			
Muzillac	84 487 €	73 762 €	-10 725 €
Total AC positives	84 487 €	73 762 €	-10 725 €
Total AC en investissement	84 487 €	73 762 €	-10 725 €
Total AC	796 873 €	764 242 €	-32 631 €

3-3 Relations financières avec les communes

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : pas de modification de son montant en 2026

DSC 2026	Critère 1 Revenu moyen par hab 20% : 37 327 €	Critère 2 Potentiel fiscal par hab 20% : 37 327 €	Critère 3 DGF par hab insee inversée 25% : 46 659 €	Critère 4 Part forfaitaire 35% : 65 324 €	Total DSC 2026	DSC 2025 <i>Pour mémoire</i>	Evolution en €	Evolution en %
Ambon	2 442 €	3 039 €	3 506 €	5 586 €	14 573 €	14 569 €	4 €	0,02
Arzal	2 198 €	2 158 €	6 075 €	1 577 €	12 008 €	12 108 €	-100 €	-0,82
Billiers	1 200 €	1 412 €	4 477 €	2 540 €	9 629 €	9 833 €	-204 €	-2,08
Damgan	1 688 €	3 607 €	2 310 €	640 €	8 245 €	8 576 €	-331 €	-3,86
La Roche-Bd	837 €	677 €	2 281 €	14 543 €	18 338 €	18 181 €	157 €	0,86
Le Guerno	1 354 €	1 254 €	4 213 €	16 371 €	23 192 €	23 416 €	-224 €	-0,96
Marzan	3 533 €	3 724 €	3 880 €	6 568 €	17 705 €	17 661 €	44 €	0,25
Muzillac	6 174 €	4 622 €	4 874 €	211 €	15 881 €	15 950 €	-69 €	-0,43
Nivillac	6 581 €	6 484 €	2 661 €	6 844 €	22 570 €	22 843 €	-273 €	-1,20
Noyal-Muzillac	3 384 €	3 162 €	3 634 €	1 478 €	11 658 €	11 840 €	-182 €	-1,54
Péaule	4 032 €	3 304 €	5 573 €	952 €	13 861 €	13 076 €	785 €	6,00
Saint-Dolay	3 904 €	3 886 €	3 175 €	8 014 €	18 979 €	18 584 €	395 €	2,12
Total	37 327 €	37 327 €	46 659 €	65 324 €	186 637 €	186 637 €	0 €	0,00

Déploiement du Très Haut Débit

- Phase Finalisation Fibre optique 2024/2026 : versement de l'acompte 3 de 25%

Participations versées par ASB à Mégalis	ANNEE 5 BTHD FINALISATION A VERSER EN 2026		
	Montant annuel (5%)	Montant en fonct (2%)	Montant en Invest (98%)
Ambon	118 454,50 €	2 369,09 €	116 085,41 €
Arzal	90 639,25 €	1 812,79 €	88 826,47 €
Billiers	65 530,29 €	1 310,61 €	64 219,68 €
Damgan	236 927,75 €	4 738,56 €	232 189,20 €
La Roche-Bernard	-17 167,50 €	-343,35 €	-16 824,15 €
Le Guerno	38 891,25 €	777,83 €	38 113,43 €
Marzan	109 323,25 €	2 186,47 €	107 136,79 €
Muzillac	-47 756,25 €	-955,13 €	-46 801,13 €
Nivillac	-26 018,25 €	-520,37 €	-25 497,89 €
Noyal-Muzillac	69 865,25 €	1 397,31 €	68 467,95 €
Péaule	-814,75 €	-16,30 €	-798,46 €
Saint-Dolay	120 804,75 €	2 416,10 €	118 388,66 €
TOTAL	758 679,54 €	15 173,59 €	743 505,95 €

Participations BTHD versées par Communes à ASB	ANNEE 2 BTHD FINALISATION A VERSER EN 2026		
	Montant annuel (5%)	Montant en fonct (2%)	Montant en Invest (98%)
Ambon	59 227,25 €	1 184,55 €	58 042,71 €
Arzal	45 319,63 €	906,39 €	44 413,23 €
Billiers	38 538,50 €	770,77 €	37 767,73 €
Damgan	118 463,88 €	2 369,28 €	116 094,60 €
La Roche-Bernard			
Le Guerno	19 445,63 €	388,91 €	19 056,71 €
Marzan	54 661,63 €	1 093,23 €	53 568,39 €
Muzillac			
Nivillac			
Noyal-Muzillac	34 932,63 €	698,65 €	34 233,97 €
Péaule			
Saint-Dolay	60 402,38 €	1 208,05 €	59 194,33 €
TOTAL	430 991,50 €	8 619,83 €	422 371,67 €

- Participation aux coûts de fonctionnement opérations montée en débit sur 4 sites (1 à Billiers et 3 à Saint Dolay)

Dépense : 1 340 € par an en fonctionnement

Financement : 50% par ASB et 50% par les communes de Billiers et Saint Dolay

Agences postales intercommunales

- **Subvention de fonctionnement de 2 400 € par an versée aux communes ayant signé avec La poste et Arc sud Bretagne une convention relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste agence intercommunale »**

Communes : Ambon ; Arzal ; Billiers ; Marzan ; Nivillac ; Noyal-Muzillac ; Péaule ; Saint Dolay

Montant total de la subvention versée par Arc Sud Bretagne : 19 200 €

3-4 Projets DOB 2026 Mises à jour du PPF au budget principal

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Éléments de contexte Arc Sud Bretagne Bilan financier 2025

Une progression plus forte des recettes que des dépenses de fonctionnement du budget principal qui permet de revenir au niveau de 2021 en capacité de financement.

En Dépenses réelles de fonctionnement : - 0,43%, - 75 021€ (+ 0,96%, + 166 625 € en 2024)

- + 4,62% sur les charges à caractère général : + 226 833 €
- - 1,58% sur les charges de personnel : - 58 926 €
- - 5,97% sur les charges de gestion courante : - 316 639 € (contributions aux organismes de regroupement)

En recettes réelles de fonctionnement : + 6,76%, + 1 354 839 € (+ 4,31%, + 826 921 € en 2024)

- + 3,61% sur les produits de fiscalité : + 528 280 €
- + 5,75% sur les produits des services du domaine : + 85 381 €
- + 3,77% sur les dotations et subventions : + 128 737 €
- + 21,43% sur les autres produits de gestion courante : 72 181 €
- + 565 488 € en produits spécifiques suite à des ventes immobilières

En 2025 UN EFFET CISEAUX AVEC AUGMENTATION DES MARGES D'ÉPARGNE

En investissement : pas de besoin d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 à minima (excédent capitalisé)

**UN EXCEDENT DE CLOTURE EN HAUSSE DE 2,15 M€ au budget principal
DES RATIOS CAF QUI S'AMÉLIORE**

Bilan projets inscrits au DOB 2025

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

BILAN DOB 2025	DEPENSES	RECETTES
REALISES EN FONCTIONNEMENT	3 376 185 €	3 112 345 €
REALISES EN INVESTISSEMENT	2 841 189 €	1 810 929 €
TOTAL REALISES	6 217 373 €	4 923 274 €
Besoin de financement	-1 294 100 €	
Taux de réalisation en %	56	80
Part Dépassement Imprévu / DOB	8	18

- **Un taux de réalisation de 56% en dépenses** (69% en fonctionnement et 46% en investissement)
- **Un taux de réalisation de 80% en recette** (96% en fonctionnement et 62% en investissement)

3-4 Propositions Projets DOB 2026 au budget principal

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

	DEPENSES	RECETTES	Besoin de financement
BUDGET PRINCIPAL EN FONCTIONNEMENT PROPOSITIONS PROJETS DOB 2026 en € TTC	4 300 325 €	3 015 511 €	-1 284 813 €
Pour mémoire Projets DOB 2025 inscrits au BP 2025	4 667 456 €	2 772 447 €	-1 895 009 €
Evolution 2025/2026	-367 131 €	243 064 €	610 196 €

BUDGET PRINCIPAL EN INVESTISSEMENT PROPOSITIONS PROJETS DOB 2026 en € TTC	4 893 552 €	1 895 753 €	-2 997 800 €
Pour mémoire Projets DOB 2025 inscrits au BP 2025	5 549 977 €	2 446 935 €	-3 103 042 €
Evolution 2025/2026	-656 425 €	-551 182 €	105 243 €

BUDGET PRINCIPAL TOTAL PROPOSITIONS PROJETS DOB 2026 en € TTC	9 193 877 €	4 911 264 €	-4 282 613 €
Pour mémoire Projets DOB 2025 inscrits au BP 2025	10 217 433 €	5 219 382 €	-4 998 051 €
Evolution 2025/2026	-1 023 556 €	-308 118 €	715 438 €

**Besoin de financement du DOB 2026 : -0,72 M€ par rapport au DOB 2025
Pas de besoin d'arbitrages en 2026**

3-4 Propositions Projets DOB 2026 au budget principal

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Par compétence

TOTAL Propositions Projets DOB 2026	Dépenses	Recettes	Besoin de financement (BF)	Part en %
Affaires générales	377 000 €	147 372 €	-229 628 €	5
Aménagement du territoire	996 953 €	498 932 €	-498 022 €	12
Cycles de l'eau	355 356 €	326 328 €	-29 028 €	1
Développement économique	1 377 352 €	707 150 €	-670 201 €	16
Emploi Formation et Insertion	76 831 €	27 600 €	-49 231 €	1
Enfance Jeunesse	110 426 €	35 750 €	-74 676 €	2
Solidarités	163 887 €	2 400 €	-161 487 €	4
Sports Culture	177 190 €	19 155 €	-158 035 €	4
Tourisme	47 820 €	0 €	-47 820 €	1
Transition écologique Déchets	2 722 263 €	2 508 550 €	-213 713 €	5
Transition écologique Mobilité PCAET	824 064 €	249 281 €	-574 784 €	13
Travaux Bâtiments Services techniques	1 964 736 €	388 746 €	-1 575 989 €	37
TOTAL	9 193 877 €	4 911 264 €	-4 282 613 €	100
<i>Pour mémoire Projets inscrits au DOB 2025</i>	<i>10 217 433 €</i>	<i>5 219 382 €</i>	<i>-4 998 051 €</i>	

Aucune subvention d'équilibre versée aux budgets annexes (235 000 € au DOB 2025)

Liste des propositions projets DOB 2026 en annexe

3-4 Propositions Projets DOB 2026 au budget

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Propositions Projets DOB 2026 FONCTIONNEMENT <i>avec subventions d'équilibre budgets annexes</i>	Dépenses	Recettes	Besoin de financement (BF)	Part en %
Affaires générales	271 000 €	35 214 €	-235 786 €	18
Aménagement du territoire	142 216 €	54 790 €	-87 426 €	7
Cycles de l'eau	355 356 €	326 328 €	-29 028 €	2
Développement économique	510 830 €	67 000 €	-443 830 €	35
Emploi Formation et Insertion	26 000 €	18 000 €	-8 000 €	1
Enfance Jeunesse	39 578 €	35 750 €	-3 828 €	0
Solidarités	48 351 €	2 400 €	-45 951 €	4
Sports Culture	83 979 €	13 800 €	-70 179 €	5
Tourisme	-38 547 €		38 547 €	-3
Transition écologique Déchets	1 798 000 €	2 354 550 €	556 550 €	-43
Transition écologique Mobilité PCAET	243 842 €	3 000 €	-240 842 €	19
Travaux Bâtiments Services techniques	819 721 €	104 680 €	-715 041 €	56
TOTAL	4 300 325 €	3 015 511 €	-1 284 813 €	100
<i>Pour mémoire Projets inscrits au DOB 2025</i>	4 667 456 €	2 772 447 €	-1 895 009 €	

Propositions Projets DOB 2026 INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Besoin de financement (BF)	Part en %
Affaires générales	106 000 €	112 158 €	6 158 €	-0
Aménagement du territoire	854 737 €	444 142 €	-410 596 €	14
Cycles de l'eau			0 €	0
Développement économique	866 522 €	640 150 €	-226 371 €	8
Emploi Formation et Insertion	50 831 €	9 600 €	-41 231 €	1
Enfance Jeunesse	70 848 €		-70 848 €	2
Solidarités	115 536 €		-115 536 €	4
Sports Culture	93 211 €	5 355 €	-87 856 €	3
Tourisme	86 367 €	0 €	-86 367 €	3
Transition écologique Déchets	924 263 €	154 000 €	-770 263 €	26
Transition écologique Mobilité PCAET	580 222 €	246 281 €	-333 942 €	11
Travaux Bâtiments Services techniques	1 145 015 €	284 067 €	-860 948 €	29
TOTAL	4 893 552 €	1 895 753 €	-2 997 800 €	100
<i>Pour mémoire Projets inscrits au DOB 2025</i>	5 549 977 €	2 446 935 €	-3 103 042 €	

3-4 Propositions Projets marquants en fonctionnement

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Budget Principal		PROJETS EN FONCTIONNEMENT	Priorité	projets DOB 2026		Besoin de financement
				DEPENSES	RECETTES	
AFFAIRES GENERALES	Ressources Humaines	Revalorisation du RI	5	82 500 €		-82 500 €
AMENAGEMENT	Habitat	Accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat des ménage ANAH)Pacte territorial France Rénov (2025/2029)	2	73 000 €	36 500 €	-36 500 €
CYCLES DE L'EAU	GEMAPI	Contributions versées à EPTB EAU ET VILAINEt GMVA recettes taxes GEMAPI	1	363 000 €	275 000 €	-88 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Parcs d'activités existants	Programme annuel tous PA : Entretien des voiries terrains et réseaux	3	277 250 €	40 000 €	-237 250 €
		Etude technique globale à l'échelle de tous les PA (diagnostic des réseaux, eaux pluviales, requalification, préconisations, programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement)	5	75 000 €		-75 000 €
ENFANCE JEUNESSE	coordination jeunesse	CTG : enveloppe pour les actions	2	30 000 €	5 000 €	-25 000 €
SOLIDARITES	Animation prévention	Contrat Local de Santé portage par PETR de Ploermel Ingénierie 12 732 € et Actions PETR 3 400 € et actions ASB	1	26 500 €		-26 500 €
SPORTS	Piscine Nivillac	Besoin complémentaire personnel accueil entretien sécurité (+ 29H hebdo)	1	21 500 €		-21 500 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	Déchets	Augmentation cumulée annuelle dépenses et recettes réelles du service déchets par rapport à 2021 (hors amortissements, provisions et produits cession)	1	1 652 000 €	2 300 000 €	648 000 €
		Maintenance préventive bornes enterrées et semi-enterrées	2	45 000 €		-45 000 €
		Projet déchetterie Muzillac Etude faisabilité	2	30 000 €		-30 000 €
		1 ETP Chargé de prévention et actions PLPDMA	2	75 000 €		-75 000 €
	Chargé de projet tri à la source des biodéchets + agent technique suivi aires compostage partagé subvention Adème	1	79 500 €	54 000 €	-25 500 €	
	Mobilité	Participation Blablacar Daily Février à décembre 2026 sans subvention	5	33 890 €		-33 890 €
Assistance ingénierie acquisition par commune de parcelles pour création pistes cyclables (exemples de la rédaction acte pour dépôt aux hypothèques)		5	15 000 €		-15 000 €	
TRAVAUX	Voiries d'intérêt communautaire	Travaux d'entretien de la voirie Marché Voiries / PATA / Signalisation verticale / Signalisation horizontale / Hydrocurage	3	509 481 €	65 000 €	-444 481 €

3-4 Propositions Projets marquants en investissement

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Budget Principal		PROJETS EN INVESTISSEMENT	Priorité	projets DOB 2026		Besoin de financement
				DEPENSES	RECETTES	
AMENAGEMENT	Animation	Syndicat Mégalis Bretagne Plan Bretagne Très Haut Débit Phase 3 déploiement fibre optique finalisation 2024-2027 Participation communes	1	743 506 €	422 372 €	-321 134 €
	Habitat	Aides directes aux ménages enveloppe annuelle :70 000 € RAR 2025 : 4 600 €	2	74 600 €		-74 600 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aides économiques	Pass Commerce Artisanat - Aides directes Commerces et subv région	2	84 464 €	23 500 €	-60 964 €
		Aides installations à destination du milieu agricole et conchylicole	5	20 000 €		-20 000 €
	Parcs d'activités existants	Remplacement éclairage public (LED)	2	434 182 €	113 144 €	-321 038 €
		Constitution de réserve foncière pour extension des PA	2	100 000 €		-100 000 €
Locatifs économiques	Vente Maison Bertho et bâtiment La Voute La Roche-Bernard	2		450 000 €	450 000 €	
EMPLOI FORMATION INSERTION	Chantier insertion	Chantier insertion Remplacement du micro-tracteur Kubota AC-470-FJ (2009) RAR 2025	3	43 200 €		-43 200 €
SOLIDARITES	Maisons de la solidarité	Nivillac : travaux entretien bâtiment	3	87 521 €		-87 521 €
TOURISME	Musée	Etude MOE et travaux d'urgence sauvegarde bâtiment RAR 2025	3	81 367 €		-81 367 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	Déchets	Marché Plan de déploiement de Bornes Apport Volontaire semi-enterrées et enterrées	2	140 000 €		-140 000 €
		Projet mise aux normes ou nouvelle déchetterie Nivillac	2	250 000 €		-250 000 €
		Décalage réalisation travaux 2027	2	320 000 €		-320 000 €
	Mobilité	IT1 13 Le Guerno - Noyal-Muzillac Nord-Est recettes subvention	2	103 500 €	35 010 €	-68 490 €
		ITI 1 Saint-Dolay V42 et ITI 11 Le Guerno à Bodveil recettes subvention	2	342 000 €	89 163 €	-252 837 €
	PCAET	Participation projet énergie renouvelable	2	75 000 €		-75 000 €
TRAVAUX	Espaces verts	Remplacement camion plateau inclinable	3	65 000 €	5 000 €	-60 000 €
	Fauchage débroussaillage	Remplacement véhicules et matériels	3	365 721 €	62 000 €	-303 721 €
	Voiries d'intérêt communautaire	études et travaux mur Chemin du Patis RAR 2025	1	335 453 €	130 000 €	-205 453 €
	Cinéma	Muzillac MOE et travaux entretien bâtiment	3	112 220 €		-112 220 €

3-5 Propositions Projets DOB 2026 aux budgets annexes

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Suppression de 2 budgets annexes :

- Budget annexe Locations Immobilières au 31 mars 2025,
- Budget annexe Transports scolaires au 1^{er} janvier 2026.

DOB 2026 BUDGETS ANNEXES EN FONCTIONNEMENT	DEPENSES projets	RECETTES projets	BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT
Budget annexe Parcs d'activités (A compte de stocks)	2 199 923 €	1 189 625 €	-1 010 298 €
Budget annexe SPANC	123 000 €	174 500 €	51 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 322 923 €	1 364 125 €	-958 798 €

**Aucun versement de subventions
d'équilibre par le budget principal**
Au DOB 2025 : 335 000 €

DOB 2026 BUDGETS ANNEXES EN INVESTISSEMENT	DEPENSES projets	RECETTES projets	BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT
Budget annexe Parcs d'activités (A compte de stocks)	168 000 €		-168 000 €
Budget annexe SPANC	1 500 €		-1 500 €
TOTAL INVESTISSEMENT	169 500 €	0 €	-169 500 €

**Liste des projets
en annexe au DOB**

TOTAL DOB 2026	DEPENSES projets	RECETTES projets	BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT
Budget annexe Parcs d'activités (A compte de stocks)	2 367 923 €	1 189 625 €	-1 178 298 €
Budget annexe SPANC	124 500 €	174 500 €	50 000 €
TOTAL DOB 2026	2 492 423 €	1 364 125 €	-1 128 298 €

3-6 : Besoins et moyens de finance

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Propositions en matière de fiscalité :

- Aucune modification des taux de THRS, TFPB, TFNB, CFE, TEOM et du régime des exonérations.
- Maintien du montant de la taxe GEMAPI : 275 000 €.

Décisions déjà prises en matière de redevances :

- Maintien des tarifs de la Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (REOM spéciale professionnels) pour les professionnels, excepté pour les parts abonnement (*calculées au coût réel du dernier compte de résultat connu*).
- Maintien des tarifs des redevances du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Propositions en matière de redevances :

- Augmentation des tarifs des autres redevances de 1%, au vu du taux l'inflation 2025.

3-7 Stratégie 2026 en matière de dette

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Budget Principal : Désendettement de 640 671 €

- Remboursement du capital de la dette : 640 671€
- Pas de nouveaux prêts.

Budgets annexes : Désendettement de 166 776 €

- Remboursement du capital de la dette : 166 776 €
- Pas de nouveaux prêts.

2026	Capital restant du au 01/01/2026	Prêts nouveaux	Remboursement du capital de la dette	Capital restant du au 31/12/2026	DESENDETTEMENT REENDETTEMENT
Budget Principal	4 198 301 €	0 €	-640 671 €	3 557 630 €	-640 671 €
Encours de la dette existante	4 198 301 €		-640 671 €	3 557 630 €	
Budget annexe Parcs d'activités	801 975 €	0 €	-166 776 €	635 200 €	-166 776 €
Encours de la dette existante	801 975 €		-166 776 €	635 200 €	
TOTAL Consolidé	5 000 277 €	0 €	-807 447 €	4 192 830 €	-807 447 €

Prévisions d'évolution dépenses et recettes courantes 2026-2029 en %

RRF courant	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
013 Atténuations de charges	3,53	28,28	-18,43
70 Produits des services	-6,25	0,39	5,75
73 et 731 Impôts taxe et fiscalité locales	7,24	5,56	3,61
74 Dotations et participations	7,90	-0,64	-1,27
75 Autres produits de gestion courante	1,33	-1,44	34,58

2026	2027	2028	2029
0,00	0,00	0,00	0,00
1,00	1,00	1,00	1,00
-0,66	0,50	0,76	1,02
-1,16	-1,63	0,07	0,11
0,53	-24,50	0,78	0,78

DRF courant	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 Charges à caractère général	5,52	-2,42	4,62
012 Charges de personnel	3,29	4,11	-1,58
014 Atténuations de produits	4,28	2,15	2,07
65 Autres charges de gestion courante	13,33	1,59	-5,97

2026	2027	2028	2029
7,83	2,00	2,00	2,00
-0,45	5,27	5,26	3,15
-2,43	0,00	0,00	0,00
7,24	3,73	5,15	4,92

2025 : Impact intégration budget annexe Locations immobilières

2026 : impact intégration budget annexe Transports scolaires et passage collecte déchets multimatériaux de régie à prestation)

3-8 Recettes et dépenses réelle prévisionnelles 2026-2029

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260203-DELIB_13_2026-DE

Investissement avec un taux de réalisation de 70% des projets inscrits au DOB 2026

Prospectives	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Au fil de l'eau 2027	Au fil de l'eau 2028	Au fil de l'eau 2029
Recettes Réelles Fonctionnement	18 023 384 €	19 184 142 €	20 011 063 €	20 628 541 €	20 334 535 €	20 371 723 €	20 504 240 €	20 678 470 €
Dépenses Réelles Fonctionnement	16 224 483 €	17 407 189 €	17 573 814 €	17 497 287 €	18 135 656 €	18 623 634 €	19 213 803 €	19 734 694 €
CAF BRUTE	1 798 901 €	1 776 953 €	2 437 249 €	3 131 254 €	2 198 879 €	1 748 089 €	1 290 437 €	943 776 €
CAF Brute en % des RRF (15%)	10	9	12	15	11	9	6	5
Remboursement capital de la dette	718 731 €	722 403 €	604 447 €	970 424 €	640 671 €	385 580 €	378 595 €	301 580 €
CAF NETTE	1 080 170 €	1 054 550 €	1 832 802 €	2 160 830 €	1 558 208 €	1 362 509 €	911 842 €	642 196 €
CAF Nette en % RRF (5 à 7%)	6	5	9	10	8	7	4	3
Recettes Réelles Investissement	3 227 131 €	2 118 750 €	2 857 569 €	1 157 545 €	856 580 €	829 750 €	829 750 €	829 750 €
Dépenses Réelles Investissement	4 615 235 €	4 756 698 €	4 850 016 €	3 793 203 €	4 066 157 €	2 468 580 €	2 461 595 €	2 384 580 €
FONDS DE ROULEMENT DEBUT EXERCICE (001, 002 et 1068)	4 982 940 €	5 503 327 €	4 781 719 €	5 268 236 €	6 460 700 €	6 181 602 €	6 340 861 €	6 049 454 €
775 Produits des cessions RF	102 040 €	141 001 €	44 461 €	609 745 €	731 600 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
78 Reprises sur provisions	7 550 €	23 124 €	12 389 €	90 555 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
68 Dotations aux provision DF	0 €	24 738 €	15 135 €	3 431 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Résultat de l'exercice	520 387 €	-721 608 €	486 517 €	1 192 465 €	-279 098 €	159 259 €	-291 408 €	-561 054 €
FONDS DE ROULEMENT FIN EXERCICE (001, 002 et 1068)	5 503 327 €	4 781 719 €	5 268 236 €	6 460 700 €	6 181 602 €	6 340 861 €	6 049 454 €	5 488 400 €
⁶¹ Fonds de roulement / DRF en % (20%)	33,92	27,47	29,98	36,92	34,09	34,05	31,48	27,81

Budget Principal Fonctionnement

Prospective RRF	CF 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Au fil de l'eau 2027	Au fil de l'eau 2028	Au fil de l'eau 2029
013 Atténuation de charges	90 175 €	93 370 €	119 776 €	97 696 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
70 Produits des services	1 577 466 €	1 478 863 €	1 484 588 €	1 569 970 €	1 585 670 €	1 601 526 €	1 617 542 €	1 633 717 €
73 et 731 Impôts taxes et fiscalité locale	12 940 479 €	13 877 454 €	14 648 521 €	15 176 802 €	15 025 288 €	15 100 750 €	15 215 007 €	15 369 500 €
74 Dotations	3 181 550 €	3 433 044 €	3 410 999 €	3 367 658 €	3 328 577 €	3 274 447 €	3 276 691 €	3 280 253 €
75 Autres Produits de gestion courante	222 896 €	289 635 €	336 836 €	409 017 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
76 Produits financiers	10 437 €	11 115 €	10 288 €	7 140 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
77 Produits spécifiques (hors 775)	381 €	661 €	54 €	258 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Recettes Réelles Fonctionnement	18 023 384 €	19 184 142 €	20 011 063 €	20 628 541 €	20 334 535 €	20 371 723 €	20 504 240 €	20 678 470 €

Prospective DRF	CF 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Au fil de l'eau 2027	Au fil de l'eau 2028	Au fil de l'eau 2029
011 Charges à caractère général	4 764 897 €	5 027 740 €	4 906 267 €	5 133 100 €	5 535 000 €	5 645 700 €	5 758 614 €	5 873 786 €
012 Charges de personnel	3 469 101 €	3 583 134 €	3 730 549 €	3 671 623 €	3 655 204 €	3 847 964 €	4 050 363 €	4 177 873 €
014 Atténuation de produit	3 278 266 €	3 418 575 €	3 492 208 €	3 564 535 €	3 477 922 €	3 477 922 €	3 477 922 €	3 477 922 €
65 Autres charges de gestion courante	4 608 887 €	5 223 068 €	5 306 235 €	4 989 596 €	5 350 796 €	5 550 544 €	5 836 375 €	6 123 334 €
66 Charges financières	96 505 €	144 258 €	136 248 €	137 779 €	106 734 €	91 505 €	80 528 €	71 778 €
67 Charges spécifiques	6 826 €	10 414 €	2 307 €	654 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Total Dépenses Réelles Fonctionnement	16 224 483 €	17 407 189 €	17 573 814 €	17 497 287 €	18 135 656 €	18 623 634 €	19 213 803 €	19 734 694 €

CAF BRUTE	1 798 901 €	1 776 953 €	2 437 249 €	3 131 254 €	2 198 879 €	1 748 089 €	1 290 437 €	943 776 €
CAF Brute en % des RRF (15%)	10	9	12	15	11	9	6	5

Remboursement capital de la dette	718 731 €	722 403 €	604 447 €	970 424 €	640 671 €	385 580 €	378 595 €	301 580 €
-----------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

CAF NETTE	1 080 170 €	1 054 550 €	1 832 802 €	2 160 830 €	1 558 208 €	1 362 509 €	911 842 €	642 196 €
CAF Nette en % RRF (5 à 7%)	6	5	9	10	8	7	4	3

Budget Principal Investissement

Prospective RRI	CF 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Au fil de l'eau 2027	Au fil de l'eau 2028	Au fil de l'eau 2029
10 Dotations fonds divers (hors 1068)	406 348 €	558 283 €	354 279 €	277 182 €	109 158 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
13 Subventions d'investissement	954 548 €	1 510 825 €	1 164 945 €	794 611 €	717 672 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
16 Emprunts	1 800 000 €	2 000 €	1 300 000 €					
23 Immobilisations en cours	9 998 €							
27 Autres immobilisations financières	56 238 €	47 642 €	38 345 €	85 752 €	29 750 €	29 750 €	29 750 €	29 750 €
Total Recettes Réelles Investissement	3 227 131 €	2 118 750 €	2 857 569 €	1 157 545 €	856 580 €	829 750 €	829 750 €	829 750 €

Prospective DRI	CF 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	DOB 2026	Au fil de l'eau 2027	Au fil de l'eau 2028	Au fil de l'eau 2029
13 Subventions d'investissement		683 350 €	168 835 €					
16 Emprunts Courant Capital de la dette	718 731 €	722 403 €	604 447 €	970 424 €	640 671 €	385 580 €	378 595 €	301 580 €
20 Immobilisations incorporelles	81 140 €	101 405 €	77 470 €	96 802 €				
204 Subventions équipement versées	964 774 €	667 228 €	1 167 809 €	875 718 €				
21 Immobilisations corporelles	763 740 €	950 044 €	803 981 €	731 692 €				
23 Immobilisations en cours	2 086 850 €	1 592 249 €	2 027 473 €	1 118 568 €	3 425 486 €	2 083 000 €	2 083 000 €	2 083 000 €
26 Participations et créances		40 020 €						
27 Autres immo financières budget annexe								
Total Dépenses Réelles Investissement	4 615 235 €	4 756 698 €	4 850 016 €	3 793 203 €	4 066 157 €	2 468 580 €	2 461 595 €	2 384 580 €

FONDS DE ROULEMENT DEBUT EXERCICE (001, 002 et 1068)	4 982 940 €	5 503 327 €	4 781 719 €	5 268 236 €	6 460 701 €	6 181 603 €	6 340 862 €	6 049 454 €
775 Produits des cessions RF	102 040 €	141 001 €	44 461 €	609 745 €	731 600 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
78 Reprises sur provisions	7 550 €	23 124 €	12 389 €	90 555 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
68 Dotations aux provision DF	0 €	24 738 €	15 135 €	3 431 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Résultat de l'exercice	520 387 €	-721 608 €	486 517 €	1 192 465 €	-279 098 €	159 259 €	-291 408 €	-561 054 €

FONDS DE ROULEMENT FIN EXERCICE (001, 002 et 1068)	5 503 327 €	4 781 719 €	5 268 236 €	6 460 701 €	6 181 603 €	6 340 862 €	6 049 454 €	5 488 400 €
Fonds de roulement / DRF en % (20%)	33,92	27,47	29,98	36,92	34,09	34,05	31,48	27,81